



SOMMAIRE

Page.

Point 52 de l'ordre du jour :

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Secrétaire général 757

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Secrétaire général

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie du projet de résolution A/31/L.5, qui a été présenté à la séance précédente par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

2. Nous allons entendre cet après-midi des déclarations faites par le Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Président du groupe des Etats d'Afrique et le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

3. Le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, le représentant du Nigéria, m'a demandé d'informer l'Assemblée qu'il demanderait que la priorité soit donnée aujourd'hui au projet de résolution A/31/L.5 sur le Transkei et les bantoustans et qu'une décision soit prise cet après-midi. Je suppose que l'Assemblée générale ne s'oppose pas à cette procédure et qu'elle renonce à l'application de l'article 78 du règlement intérieur, afin qu'une décision soit prise aujourd'hui sur ce projet de résolution. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, après avoir entendu les trois déclarations dont je viens de parler, l'Assemblée prendra une décision sur le projet de résolution A/31/L.5; nous entendrons ensuite les explications de vote avant et après le vote. L'Assemblée entendra ensuite les autres orateurs inscrits pour le débat de cet après-midi sur le point soumis à son examen.

5. Je voudrais proposer à l'Assemblée que la liste des orateurs relative au débat sur ce point soit close le jeudi 28 octobre, à midi. Afin de pouvoir organiser nos travaux de façon efficace, nous aimerions savoir combien d'orateurs

désirent prendre la parole. Je pense que personne ne s'oppose à cette décision.

Il en est ainsi décidé.

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Aarno Karhilo, de la Finlande.

7. M. KARHILO (Finlande), président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, (*interprétation de l'anglais*) : L'Afrique australe assiste aujourd'hui à la désintégration de la dernière forteresse de l'exploitation raciste et colonialiste, qui a été le fléau de l'humanité depuis des temps immémoriaux. Alors que la mobilisation de toutes les forces progressistes du monde contemporain ébranle les fondations mêmes de ce système odieux, l'Afrique du Sud persiste dans sa dernière tentative désespérée pour préserver cet appareil abominable en vertu duquel quelques groupes arrogants et exploiteurs pensent qu'ils peuvent perpétuer leurs privilèges iniques.

8. Le Gouvernement de Pretoria a non seulement exploité la population africaine à l'intérieur de l'Afrique du Sud, mais il a également étendu ses pratiques odieuses à la Namibie et a, dans le passé, appuyé l'aventurisme raciste du régime illégal de Smith. Ces trois dimensions de la politique sud-africaine sont fondées en dernier lieu sur une tentative obstinée visant à imposer l'*apartheid* et toutes ses pratiques de répression contre la volonté des populations de l'Afrique australe.

9. Les efforts persistants de l'Organisation des Nations Unies en vue de mobiliser la communauté internationale ont été soutenus vigoureusement par le Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*, qui se trouve maintenant sous la direction de mon illustre collègue, l'ambassadeur Harriman du Nigéria. La politique du Comité spécial contre l'*apartheid* a contribué de façon décisive à une plus grande prise de conscience des pratiques néfastes de l'*apartheid*, de même qu'elle a aidé à soutenir de nombreuses initiatives pour ruiner les partisans de l'*apartheid* partout où ils se trouvent.

10. En tant que Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, c'est pour moi un honneur aujourd'hui que de parler devant l'Assemblée générale alors qu'elle examine cette menace à la paix et à la sécurité internationales qui devient de plus en plus grave en Afrique australe.

11. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, créé par l'Assemblée générale en 1967 en tant qu'autorité chargée d'administrer la Namibie jusqu'à l'indépendance, s'efforce de s'acquitter de son mandat avec tous les moyens que l'Assemblée générale a mis à sa disposition.

12. Le refus de l'administration illégale sud-africaine de se retirer de Namibie a été l'un des défis les plus sérieux jamais lancés à notre organisation dans la mise en oeuvre des principes prévus dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et dans toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

13. L'obstination du régime de Pretoria a profité de l'appui que celui-ci a reçu de l'extérieur. Toutefois, la vague montante du nationalisme africain est aujourd'hui irrésistible. Il apparaît maintenant clairement que la libération de tous les peuples africains est à portée de la main.

14. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie donne son plein appui aux aspirations du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale, sous la direction de leur authentique mouvement de libération, la South West African People's Organization [SWAPO].

15. Cette année, la Conférence internationale sur la Namibie et les droits de l'homme, qui s'est tenue à Dakar en janvier, a réuni un grand nombre de savants, de personnalités gouvernementales et autres spécialistes des questions de l'Afrique australe, pour formuler des recommandations en vue de l'intensification des efforts destinés à rendre la Namibie indépendante. L'inauguration de l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, à Lusaka, lors de la Journée de la Namibie, le 26 août 1976, a été elle aussi un élément important qui a permis d'aider le peuple namibien à acquérir les capacités nécessaires à l'édification de son indépendance nationale. Pendant toute l'année, des délégations du Conseil des Nations Unies pour la Namibie ont mené des consultations pour renforcer, chaque fois que cela était possible, les décisions des Nations Unies appuyant le peuple namibien.

16. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie partage avec le Comité spécial contre l'*apartheid* la responsabilité d'aider les populations d'Afrique australe à satisfaire leurs aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance nationale. Cependant, dans le cadre des Nations Unies, ces efforts sont parfois handicapés. Récemment, hélas, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure d'adopter une résolution sur la Namibie. Cependant, il faut voir dans l'action constante d'appui au peuple namibien et à son mouvement de libération, la SWAPO, l'engagement solennel des Nations Unies en faveur du droit du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

17. Le Conseil pour la Namibie a rejeté certaines prétendues propositions faites par des éléments tribaux soigneusement triés et autres partisans de l'*apartheid* pour réaliser l'indépendance d'ici décembre 1978. Ces propositions n'ont pas de caractère légitime et sont rédigées en termes équivoques et ambigus. Le Conseil pour la Namibie a exigé le retrait immédiat de l'administration sud-africaine de la Namibie et a réaffirmé que l'ONU exige l'organisation d'élections générales sous sa supervision et son contrôle. Le Conseil a également condamné avec véhémence l'aventurisme militaire de l'Afrique du Sud, dont la politique de militarisation en Namibie est suivie d'actes d'agression contre les Etats africains voisins.

18. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'autorité administrante légale du Territoire, appuie pleinement les programmes du Comité spécial contre l'*apartheid* ainsi que les mesures qu'il a prises, et il espère que leur action commune, conjointement avec les initiatives de tous les éléments positifs de la communauté internationale, permettra de promouvoir concrètement les principes de justice et de coopération internationale consacrés par la Charte des Nations Unies et tous les autres documents et déclarations solennelles de l'Organisation.

19. Le PRESIDENT : Je donne la parole au Président du Groupe des Etats d'Afrique, M. Kanté du Mali.

20. M. KANTE (Mali) : Mon premier propos au nom du Groupe des Etats d'Afrique, que j'ai l'honneur de présider pendant ce mois d'octobre, sera pour remercier l'Assemblée d'avoir bien voulu autoriser les mouvements de libération de l'African National Congress of South Africa [ANC] et du Pan Africanist Congress of Azania [PAC] à participer à nos débats. Le Groupe des Etats d'Afrique considère ce geste comme un témoignage de solidarité envers la lutte que mène le peuple azanien pour la liberté et la justice.

21. En demandant le transfert de l'ordre du jour de la Commission politique spéciale à celui de l'Assemblée plénière du point 52 sur la politique d'*apartheid* du "Gouvernement sud-africain", le Groupe des Etats d'Afrique à l'ONU entend ouvrir au niveau de l'instance suprême de notre organisation un débat de fond sur une des importantes questions se rapportant à la sauvegarde et au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui n'a cessé de préoccuper l'ONU depuis sa fondation.

22. Il est entendu que les derniers développement sanglants de la situation en Afrique du Sud, qui ont fait plusieurs centaines de morts et plusieurs milliers de blessés parmi la population noire du pays, ne sont pas étrangers à cette initiative.

23. En effet, le soulèvement général dans les bantoustans et dans les villes satellites africaines de Soweto, Alexandra, Mamelodi, Langa, Guguletu, Nyanga et autres ghettos noirs des grandes agglomérations sud-africaines, contre la politique d'*apartheid* du régime minoritaire raciste de Voster, et la sanglante répression qui s'ensuivit, ne pouvait manquer de projeter les phares de l'actualité sur le monde clos du pouvoir pâle et sur le calvaire de plus de 20 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui y vivent.

24. Le massacre par les forces de police sud-africaines en juin, juillet et août dernier de jeunes écoliers noirs qui manifestaient pacifiquement contre la décision arbitraire et raciste des autorités de Pretoria d'imposer l'afrikaans comme langue d'enseignement pour plusieurs matières au programme des écoles secondaires bantoues n'est qu'une des tragiques expressions de l'*apartheid*, tout comme ceux de Sharpeville, de Langa, de Nyanga, de Vandervijl Park, etc.

25. Au cours de ces dramatiques journées, la politique de ségrégation raciale pratiquée par le régime minoritaire de Pretoria est apparue au grand jour dans toute son inhumanité, dans toute sa hideur.

26. Le monde en a été saisi d'horreur. Les nations, les peuples et les gouvernements ont été unanimes à la condamner.

27. Après une telle tragédie, il ne saurait être question pour nous de circonscrire son examen dans les rituels débats des grandes commissions. Il s'agit, aujourd'hui, pour nous, de saisir l'occasion et d'engager une discussion de fond sur l'*apartheid*. Il y a lieu, à cet égard, d'analyser le mal afin de nous faire saisir, une fois de plus, le danger qu'il représente pour l'humanité.

28. L'*apartheid* a été érigé, comme nous le savons, de sinistre mémoire, en système de gouvernement en Afrique du Sud, à l'avènement, en 1949, du parti nationaliste de M. Malan. Plusieurs de ses théoriciens se sont identifiés au fascisme hitlérien et ont soutenu les forces de l'Axe au cours de la seconde guerre mondiale. L'*apartheid*, politique de ségrégation, est fondé sur la supériorité de la race blanche. Écoutons à cet égard son apôtre dans son rapport de présentation de la doctrine :

“L'un des phénomènes les plus marquants du monde où nous vivons est la diversité des races humaines. Elles ont été créées séparées. Cette séparation doit être maintenue, même si des circonstances économiques ou autres ont provoqué un certain entremêlement des groupes raciaux. A cette fin, il faut entretenir chez les Blancs et développer en eux le sens de la couleur, de telle sorte que la pureté de la race soit maintenue.

“Héritière de la civilisation occidentale chrétienne, la race blanche en Afrique du Sud a une double mission à remplir : l'une vis-à-vis des autres membres de la communauté des nations de civilisation occidentale chrétienne, l'autre vis-à-vis des races de couleur avec lesquelles les événements l'ont mise en contact et qui se trouvent à un stade de civilisation primitif ou très attardé. Elle doit réprouver, pour ce faire, tout dogme d'égalité civique.

“Cette position dominatrice impose comme contrepartie un strict devoir de tutelle chrétienne vis-à-vis des non-Blancs...”

29. L'article XI des statuts du Parti nationaliste de Vorster ne stipule-t-il pas :

“Le Parti se considère comme le mandataire chrétien de la race européenne et fait de ce principe la base de sa politique à l'égard des races non européennes... Il est absolument opposé à tout mélange de race européenne et non européenne.

“Le Parti se déclare par ailleurs en faveur de la ségrégation territoriale et politique des indigènes ainsi que de la séparation des Européens dans le domaine résidentiel, et autant que possible dans le domaine industriel...”

30. Tout l'édifice de la société sud-africaine repose donc sur la discrimination entre les différents groupes raciaux qui la composent. La politique du régime minoritaire qui prévaut dans le pays est de ce fait fondée sur la ségrégation. Elle consiste à maintenir les différentes tribus séparées les unes des autres. Ces dernières, qui sont considérées comme

des nations, doivent vivre chacune dans une zone qui lui est spécifiquement assignée. Aucun contact n'est permis entre les membres des communautés blanches et noires.

31. Les piliers de l'*apartheid* sont : premièrement, la loi sur l'immatriculation des Noirs, ou loi sur les laissez-passer, en vertu de laquelle le mari peut être séparé de force de sa femme, et l'enfant de son père et de sa mère; deuxièmement, la loi de 1936 sur les terres réservées, affectant aux Noirs, qui représentent les quatre cinquièmes de la population, 13 p. 100 seulement de la superficie totale du pays, alors que 87 p. 100 des terres sont réservées aux Blancs, qui représentent moins d'un cinquième de la population sud-africaine; troisièmement, la loi de 1959 sur la bantoustanisation, qui divise la population africaine sur la base de critères tribaux et linguistiques en bantoustans ou homelands, ou encore “foyers nationaux”, préfiguration des futurs Etats-esclaves, comme le Transkei, véritables mouchetures disséminées à travers le territoire sud-africain; quatrièmement, la loi de 1966 sur les zones de regroupement; cinquièmement, la loi de 1960 sur les organisations “illégalées”; sixièmement, la loi de 1963 sur les publications et les spectacles; septièmement, la loi de 1950 sur la suppression du communisme; huitièmement, la loi de 1959 sur les prisons; neuvièmement, la loi de 1949 sur l'interdiction des mariages entre Européens et non-Européens et la loi de 1950 sur les “bonnes mœurs” qui l'a modifiée; et dixièmement, la loi sur l'utilisation des installations séparées.

32. L'objectif officiel de l'enseignement bantou est de former et d'éduquer la population noire, compte tenu des possibilités qui lui seront offertes dans la vie et dans le milieu où elle vit, pour employer les propres termes du ministre blanc chargé de ce département. La place de paria que la société de l'*apartheid* réserve aux Noirs ne laisse aucun doute sur la qualité et le niveau de cet enseignement.

33. Les 30 p. 100 de la population africaine qui résident dans les villes sont considérés comme des véritables immigrants et ne peuvent de ce fait y acquérir des propriétés.

34. Plus de 500 lois iniques et inhumaines ont été promulguées en Afrique du Sud pour y promouvoir l'ignoble politique d'*apartheid* par la paupérisation à outrance des non-Blancs, et singulièrement des Noirs, afin de les maintenir dans un état d'infériorité perpétuelle. Ces derniers, pourchassés dans les zones urbaines et dans les régions riches, sont expulsés sur les terres les plus pauvres du pays.

35. Ils y sont parqués comme du bétail. La misère y est leur lot quotidien. Nombreux sont, dans ces réserves surpeuplées, les nouveaux-nés qui meurent 30 minutes après leur naissance, simplement parce que les mères sont sous-alimentées.

36. Une force de police des plus perfectionnées et des mieux équipées veille à l'application de cette réglementation raciste. La sinistre prison de Robben Island et les camps de travaux forcés appelés fermes-prisons, implantés un peu partout dans le pays, complètent, avec leurs rigoureux régimes, le féroce appareil de répression mis en place par les tenants de l'*apartheid*. Plus de 6 000 patriotes y crouissent, dont le leader Mandela qui y purge, depuis

1964, une peine de prison à vie. Il faut mentionner, à cet effet, que l'Afrique du Sud bat le record du monde pour les condamnations à mort. Les nationalistes noirs sont les seuls à y être exposés. A l'exception du peuple martyr de Palestine, jamais peuple n'a été aussi subjugué et aussi bafoué dans sa dignité et dans son honneur que le peuple azanien.

37. Comme on le voit, l'*apartheid*, c'est, pour des millions et des millions de nos frères, de nos soeurs et de nos enfants vivant en Afrique du Sud, l'oppression, l'humiliation et l'exploitation sur la terre même de leurs ancêtres par le fait d'une minorité de racistes blancs. L'*apartheid*, c'est aussi le règne de la force brutale et aveugle sur le droit et la raison. L'*apartheid*, c'est, pour tout un peuple, la dégradation et l'avilissement de l'homme. L'*apartheid*, c'est une vie de cauchemar pour des millions de Sud-Africains non blancs. L'*apartheid*, c'est la dislocation délibérée de la cellule familiale, de la communauté villageoise et de l'identité nationale. L'*apartheid*, c'est enfin le monde de la haine, de la violence, de la frustration, de l'angoisse, de l'incertitude, en un mot, le monde de l'absurde. Et c'est ce qui a fait écrire à M. Sachs, secrétaire du Syndicat des ouvriers du vêtement d'Afrique du Sud, dans son livre "L'Afrique du Sud au carrefour" :

"Il existe aujourd'hui, en Afrique du Sud, une masse de haine qui est profondément terrifiante. Il n'y existe personne qui ne haïsse et qui ne soit haï."

38. Les tragiques événements qui viennent de se dérouler en Afrique du Sud constituent eux aussi un constat d'échec pour l'ONU, qui lutte depuis plus d'un quart de siècle contre l'*apartheid*, cette honte de l'humanité. Est-ce à dire qu'elle n'a mené aucune action dans ce sens ?

39. La réponse est sûrement non, car, dans la lutte pour l'élimination de l'*apartheid*, plusieurs résolutions pertinentes ont été prises, notamment par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social et par le Conseil de sécurité, organe responsable de la sauvegarde et du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

40. En effet, l'*apartheid* a été réputé, par l'Organisation, crime contre l'humanité. Par sa résolution 1761 (XVII), l'Assemblée générale a créé le Comité spécial, chargé d'étudier la politique d'*apartheid*. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a prié les Etats Membres : de rompre les relations diplomatiques avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, ou de s'abstenir d'établir de telles relations; de fermer leurs ports à tous les navires battant pavillon sud-africain; d'adopter des lois interdisant à leurs navires d'entrer dans les ports sud-africains; de boycotter tous les produits sud-africains et de s'abstenir d'exporter des produits, y compris des armes et munitions de tous types, vers l'Afrique du Sud; de refuser le droit d'atterrissage et les facilités de passage à tous les aéronefs sud-africains.

41. Une convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* a même été adoptée au cours de la vingt-huitième session; on en trouve le texte dans la résolution 3068 (XXVIII) du 30 novembre 1973.

42. Un comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* a été créé en 1962 par la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale.

43. Des séminaires d'information et des cycles d'étude ont été organisés par les Nations Unies pour sensibiliser et mobiliser l'opinion publique internationale contre la politique de ségrégation du "Gouvernement sud-africain".

44. Une décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a été proclamée par la vingt-septième session ordinaire de l'Assemblée générale [résolution 2919 (XXVII)].

45. Et j'en passe !

46. Pendant ce temps, le peuple opprimé de l'Azanie prend conscience de sa force, s'organise et engage la lutte pour briser les chaînes de l'*apartheid* qui l'entravent. Le signal est donné. Il ne s'agira plus, pour lui, de provoquer des incidents localisés, mais bien d'intensifier la lutte de libération. Le Groupe africain salue le combat que le peuple azanien mène, à travers l'ANC et le PAC, pour la liberté et la justice. Il tient à l'assurer de sa solidarité totale et de sa fraternelle sympathie.

47. Le dernier soulèvement général des Noirs sur toute l'étendue du territoire sud-africain – mouvement qui a bénéficié du soutien spontané d'une large fraction des Indiens et Métis – est l'un des épisodes les plus significatifs de ce combat.

48. Cet ensemble d'actions aurait dû, normalement, venir à bout des tenants de l'*apartheid*, quels que soient leur endurance, leur détermination et leur entêtement. Mais hélas, la complicité de certains Etats Membres aidant, ils en sont sortis – comme on le dit – plus virulents et plus arrogants que jamais.

49. En effet, toutes les décisions pertinentes prises par l'Organisation pour débarrasser l'humanité de l'*apartheid* ont été battues en brèche par ceux-là mêmes qui assument des responsabilités spéciales dans les organes chargés de la sauvegarde et du maintien de la paix dans le monde.

50. Dans cette action de sape, les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord [OTAN] ont joué le premier rôle en renforçant le potentiel militaire du régime raciste blanc de Pretoria et en développant leurs échanges avec l'Afrique du Sud, au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. La France ne vient-elle pas de conclure avec les tenants de l'*apartheid* un marché portant sur la fourniture d'une centrale nucléaire ? C'est avec les tanks, les avions de combat, les hélicoptères lourds et autres armes conventionnelles fournis par ces alliés que les troupes sud-africaines entreprennent des raids criminels contre la Zambie, l'Angola, violent leur intégrité territoriale et massacrent d'innocentes populations civiles. Grâce à ces mêmes alliés, les racistes blancs de Pretoria ont accédé à la capacité nucléaire et produisent aujourd'hui sur place un large éventail d'armements.

51. L'Afrique du Sud est devenue un monstrueux arsenal de guerre, un véritable camp retranché, depuis la victoire du Movimento Popular de Libertação de Angola [MPLA] et du Frente de Libertação de Moçambique [FRELIMO] sur les forces colonialistes de Caetano, qui a accentué son isolement et son encerclement. Son budget militaire a été augmenté, pour l'exercice 1977, de 42 p. 100. Ce pays

étant considéré, par les stratèges et les théoriciens occidentaux de la guerre, comme un prolongement naturel de l'OTAN, le régime raciste de Vorster semble s'en être prévalu pour se faire mandater aux fins de veiller sur certains "intérêts économiques et politiques" dans la région. Les plus hardis de ces experts ne vont-ils pas jusqu'à affirmer que le flanc sud de l'OTAN jouxte la zone sud-africaine de défense, le long du tropique du Cancer – qui se situe, empressons-nous d'ajouter, au sud des îles Canaries !

52. C'est certainement forts de cette thèse aberrante que les tenants de l'*apartheid* se sont arrogé, par une loi arbitraire promulguée à Pretoria, le 28 décembre 1975, le droit d'entreprendre unilatéralement des opérations militaires jusqu'à l'équateur chaque fois qu'ils estiment que "leur sécurité" est en danger. Ils considèrent, de ce fait, tous les Etats indépendants d'Afrique situés entre le Limpopo et l'équateur comme des vassaux.

53. Nous mesurons là le grand danger que l'*apartheid* représente aussi bien pour l'Afrique que pour le monde. Dans plusieurs résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, il a d'ailleurs été qualifié de menace à la paix et à la sécurité internationales.

54. L'Organisation des Nations Unies devra donc agir avant qu'il ne soit trop tard, car les démonstrations de force et les débordements hystériques du régime raciste cachent mal son angoisse face à la prise de conscience et à la montée du peuple azanien. Les chefs de sept des huit bantoustans existants n'ont-ils pas publié à Pretoria même, le 21 août dernier, au lendemain du soulèvement général en Afrique du Sud, un communiqué dans lequel ils proclament :

"Le Gouvernement sud-africain, en niant les droits fondamentaux des Noirs, a montré que le seul langage qu'il est prêt à entendre est celui de la violence. Nous affirmons notre opposition totale à l'indépendance des foyers nationaux. Nous ne voulons pas abandonner notre droit de naissance à être sud-africains et notre part de l'économie et de la richesse du pays que nous avons construit en commun. Le temps n'est plus aux concessions qui ne satisfont pas les aspirations de l'homme noir. Nous réclamons l'organisation d'une conférence nationale à laquelle les dirigeants emprisonnés doivent participer. Nous demandons, à cet effet, la libération de tous les patriotes qui sont détenus ou privés de leur liberté.

"Nous pensons" – poursuivent-ils – "que le temps de la pénitence est arrivé pour tous les Blancs d'Afrique du Sud. Ce qui est arrivé dans notre pays" – concluent-ils – "est le fruit de leur échec à suivre les enseignements religieux et éthiques fondamentaux."

55. Un avertissement ne peut être plus solennel et plus ferme ! Cette proclamation constitue, par ailleurs, un rejet pur et simple non seulement de l'infâme politique de bantoustanisation, mais aussi des timides concessions faites par le régime Voster et qu'illustre si éloquemment le slogan lapidaire "Réformer pour survivre" que ces fanatiques ont candidement lancé à la mi-août pour tenter de désamorcer la révolte noire. Il s'agit, en ce qui concerne ces concessions, du train de mesures que les autorités racistes désemparées ont hâtivement préconisé dans le but de créer une classe

moyenne noire pour briser le front nationaliste dans le pays.

56. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée pour dénoncer et condamner fermement, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'ONU, la proclamation, ce jour, par les ségrégationnistes de Pretoria de la prétendue République du Transkei, Etat esclave qui constitue un défi à la démocratie, aux principes de la Charte et aux valeurs auxquelles nous sommes attachés. Faisant écho au projet de résolution qui a été déposé ce matin par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, nous engageons tous les gouvernements à s'abstenir de reconnaître l'Etat fantoche du Transkei.

57. Bien que la colère gronde en Afrique du Sud, la coexistence pacifique entre les groupes raciaux reste possible dans ce pays. En effet, tout n'est pas encore perdu car, malgré son calvaire, le peuple azanien n'a aucun ressentiment vis-à-vis de la communauté européenne d'Afrique du Sud. Et c'est ce message d'espoir qu'il s'est fait un devoir de transmettre aux membres de l'Assemblée par l'intermédiaire de ses bras armés et de ses fers de lance que sont l'ANC et le PAC, qui se sont adressés ce matin à l'Assemblée.

58. C'est donc une chance inespérée qui est ainsi donnée à l'Organisation de se réhabiliter aux yeux du monde car, comme Mlle Barbara Rogers l'a si bien dit le 8 octobre 1971 devant la Quatrième Commission, aujourd'hui, il est évident que "l'Organisation" – c'est-à-dire l'ONU – "est responsable de la mort de tous les combattants de la liberté, victimes de son refus d'assumer ses responsabilités"¹

59. Les partenaires des tenants de l'*apartheid* finiront-ils par comprendre que le temps travaille pour l'Afrique et que la perte de leurs pupilles et alliés est inéluctable, car leur action va à contre-courant de l'histoire ? La patrie de l'*apartheid*, cette politique infâme qu'ils ont condamnée constitue sûrement un champ idéal pour l'application et la concrétisation du principe "l'Afrique aux Africains", qui leur est cher. Nous n'avons aucune raison de croire qu'il ne s'agit que d'un slogan creux, né d'un certain ressentiment. Les intérêts qui les préoccupent en Afrique australe ne peuvent être sauvegardés que dans la paix et l'harmonie entre les groupes raciaux, dont le véritable garant demeure le seul peuple azanien, avec lequel ils peuvent envisager l'avenir sans crainte.

60. Par ma voix, donc, le groupe des Etats d'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, que j'ai l'honneur de présider pendant ce mois d'octobre, les engage à réviser leur position et à se joindre à la grande croisade contre l'*apartheid*. Le serment que nous avons scellé avec le sang de nos martyrs pour combattre le nazisme en Europe doit être renouvelé aujourd'hui pour vaincre l'*apartheid* qui en est, avec le sionisme, une des survivances les plus pernicieuses. On ne saurait hésiter dans le choix entre tout un peuple et une poignée d'aventuriers sans âme et sans coeur qui ne sont que des accidents de l'histoire, en raison même du fait qu'ils sont, et de par leurs actes et de par leurs préoccupations, la négation même des grands idéaux que nous défendons et qui ont fait la gloire de nos peuples.

¹ Pour un résumé de cette déclaration, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Quatrième Commission, 1922^e séance, par. 35.*

61. Nous tenons à rendre ici un hommage mérité aux peuples et aux gouvernements des pays scandinaves, dont la contribution politique, diplomatique, morale et matérielle a été déterminante dans la lutte contre l'*apartheid*. Les propositions pertinentes faites le 20 août dernier à Copenhague par leurs ministres des affaires étrangères au terme d'une session extraordinaire convoquée à la suite de la détérioration de la situation en Afrique du Sud témoignent de leur engagement total aux côtés des forces de la paix et du progrès dans le monde. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

62. La situation est mûre en Afrique du Sud. La guerre gronde à ses portes alors que la paix n'y a pas perdu encore toutes ses chances. Tout dépend donc de la détermination avec laquelle l'Organisation des Nations Unies s'engagera à faire face à la situation explosive qui y prévaut.

63. Nous sommes sûrs que vous avez compris et que la décision qui sera prise au terme de vos délibérations donnera le départ au dernier assaut de la communauté internationale contre la citadelle de l'*apartheid*. Et ce sera justice.

64. M. HARRIMAN (Nigéria), président du Comité spécial contre l'*apartheid* [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur de parler ici à la fois en tant que représentant de mon pays, le Nigéria, et en ma qualité de Président du Comité spécial des Nations Unies contre l'*apartheid*. Je me suis occupé directement de la question de l'Afrique du Sud et de l'*apartheid* pendant un an depuis mon arrivée à l'ONU, et les mots me manquent pour exprimer ce que je ressens. Cette réaction témoigne à l'évidence de l'état d'esprit qui est peu à peu devenu le mien face à ces problèmes si fondamentaux, si cruciaux, mais à propos desquels certains pays préfèrent encore philosopher et mettre la sourdine.

65. L'unanimité, en l'occurrence, est si grande en cette assemblée que je n'hésite pas à souligner que le point de vue du Nigéria rejoint celui du Comité spécial contre l'*apartheid* et, d'ailleurs, de la majorité des membres de l'Assemblée générale.

66. Aujourd'hui, nous discutons du problème de l'*apartheid* et de la politique générale de l'Afrique du Sud, Etat Membre de la communauté internationale, dirigé par un régime raciste. Dans de telles discussions, il faut être prudent; mais nous n'en devons pas moins examiner la situation dans sa perspective véritable et faire preuve de réalisme.

67. La faiblesse de la position morale de l'Afrique du Sud est manifeste à deux égards : premièrement, l'Afrique du Sud est absente aujourd'hui; deuxièmement, en 1961, quand, pour la dernière fois, nous avons eu des contacts avec l'Afrique du Sud en tant que membre d'un organisme international important, le Commonwealth, l'Afrique du Sud est partie d'elle-même sans attendre d'être démasquée et chassée de cette institution.

68. Une chose est à noter : il y a 30 ans, quand l'Assemblée générale a étudié pour la première fois le problème du racisme en Afrique du Sud dans le sillage de nouvelles lois racistes et de nouveaux massacres de mineurs africains qui avaient fait grève pour un salaire minimum, la

délégation du régime raciste d'Afrique du Sud siégeait dans cette salle tandis que les porte-parole des mouvements de libération, qui représentaient la vaste majorité de la population, étaient obligés de rester debout dans les couloirs. Aujourd'hui, nous avons entendu [41^e séance] les grands patriotes africains Oliver Tambo et David Sibeko, tous deux venus d'Afrique du Sud, et cet anachronisme a disparu.

69. La délégation du régime raciste s'est exclue elle-même de l'Assemblée. Les représentants authentiques de la grande majorité des Sud-Africains sont parmi nous aujourd'hui et participent à la discussion sur l'*apartheid*, ce péché et ce crime contre l'humanité.

70. La décision unanime de l'Assemblée générale de discuter la question en séance plénière et l'invitation adressée aux mouvements de libération nationale pour qu'ils participent aux délibérations en tant qu'observateurs marquent un progrès d'importance historique.

71. C'est un hommage rendu au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour sa longue lutte pour la liberté et la dignité humaine, pour les principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est un hommage rendu aux nombreux martyrs qui ont perdu la vie dans cette lutte héroïque depuis le massacre de Soweto, le 16 juin. C'est la preuve que la majorité écrasante des hommes reconnaissent la légitimité de cette lutte et l'associent à la cause de l'humanité entière.

72. Au nom du Comité spécial contre l'*apartheid*, je félicite les combattants de la liberté de l'Afrique du Sud. Je remercie également l'Assemblée générale d'avoir bien voulu tenir compte de notre cas particulier et discuter la question en séance plénière.

73. Nous attendons avec impatience le jour où les vaillants combattants de la liberté de l'Afrique du Sud occuperont le siège de l'Afrique du Sud, leur place légitime en tant que représentants de ce pays dans l'Organisation mondiale.

74. Nous savons que plusieurs peuples, dans toutes les régions du monde, ont pris des engagements et fait des contributions en ce qui nous concerne. Je voudrais citer notamment, comme je le fais depuis quelque temps déjà, les pays nordiques, qui ont été à l'avant-garde de l'action internationale d'aide aux opprimés, sur le plan humanitaire, parce qu'ils font partie du monde occidental et chrétien. Ils ont exercé, dans la mesure de leurs possibilités, des pressions sur leurs alliés pour les forcer à réexaminer leur coopération avec l'Afrique du Sud. Les pays nordiques se sont identifiés aux aspirations de l'Afrique et ils se sont joints à la majorité des Membres de l'Organisation dans leurs efforts concertés pour combattre l'*apartheid*. Nous les remercions de leurs sacrifices, et nous espérons sincèrement qu'ils appuieront toujours cette noble cause.

75. Les Etats socialistes, quant à eux, ont toujours traduit dans la réalité les principes qu'ils défendent : la dignité, la liberté et l'égalité de l'homme, ainsi que leur engagement à la lutte de libération à travers le monde, et notamment en Afrique. Ils ont, dès les premiers jours du colonialisme dans certains pays d'Afrique australe, apporté un appui matériel et financier à la lutte de libération. Nous savons et

partageons leur position sur l'égalité de l'homme et sur le fait que l'homme ne doit pas exploiter son prochain, comme c'est le cas en Afrique australe aujourd'hui, où la soif d'intérêts l'emporte sur la conscience et les valeurs humaines.

76. Les valeurs et la dignité humaines ne sauraient se prêter à des compromis. De nombreux pays d'Amérique latine et des Antilles se sont identifiés à cette cause. Malheureusement, un ou deux pays de cette région se sont laissés tromper par les efforts de propagande de l'Afrique du Sud, et nous notons qu'un général de l'un des pays d'Amérique latine se serait rendu à Umtata ce matin. Ce n'est pas seulement parce que nous avons un héritage commun que nous attendons un ferme appui de la part des pays des Antilles et d'Amérique latine, mais, parce que nous partageons, qui plus est, les mêmes aspirations et la même conviction de l'égalité de l'homme. Nous avons tous été, à un moment quelconque, opprimés ensemble.

77. Les pays qui fournissent leur appui à l'Afrique du Sud peuvent être certains que nous, Africains, traduirons nos convictions et nos clameurs militantes en un appui plus concret, sur le plan financier et matériel, à la lutte de libération en Afrique. Quant à nous, au Nigéria, nous continuerons à jouer notre rôle de toutes les façons possibles pour que justice soit faite à l'homme noir sur son propre continent.

78. Je n'hésite pas à dire, à cet égard, que nous demandons à tous les hommes noirs de par le monde de partager fermement notre noble cause, qui est de sauver des êtres humains qui, en raison de leur peau noire et de leurs cheveux crépus, sont soumis aux traitements inhumains les plus dégradants de l'histoire de l'humanité. Nous demandons aussi aux hommes honnêtes d'abandonner les inhibitions émanant de vieux préjugés raciaux et d'œuvrer en faveur de la justice universelle.

79. Il est triste de constater que certains de nos amis du "monde libre" occidental ont encore du mal à traduire leurs protestations verbales en un appui concret à l'égard du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Ils sont encore prisonniers de leur propre dialectique. Ils prétendent appartenir au "monde libre", qui repose sur les principes de la liberté, de la justice et de l'égalité, alors que le peuple opprimé d'Afrique du Sud est justement privé de ces mêmes principes. Ils prétendent appliquer volontairement l'embargo sur les armes contre le régime minoritaire raciste de Pretoria. Et pourtant, certains fournissent au régime de Voster les brevets et les licences nécessaires pour fabriquer des armes et des munitions qui sont ensuite utilisées par les racistes assoiffés de sang qui, le doigt sur la gâchette, assassinent de sang-froid des personnes innocentes et paisibles lors de manifestations pacifiques en Afrique du Sud. De plus, ils investissent massivement dans l'exploitation de main-d'œuvre à bon marché et dans l'échange de technologie avec l'Afrique du Sud, oubliant leur propre résolution d'isoler le régime d'*apartheid* sud-africain.

80. Même dans le continent africain retardataire — c'est ainsi qu'on le décrit —, nous n'avons jamais entendu dire que des mitrailleuses aient été utilisées contre des personnes en deuil, comme cela s'est produit aujourd'hui en Afrique du Sud "civilisée". Nous avons tous participé ou assisté à des

manifestations un jour ou l'autre dans notre vie. Certains d'entre nous ont été frappés par des balles en caoutchouc, renversés par des jets d'eau ou aveuglés par des gaz lacrymogènes, mais, lorsque l'on utilise des mitrailleuses pour tuer des personnes qui assistent à des funérailles et des enfants en possession de bâtons et de pierres, les mots manquent pour décrire une telle situation.

81. Ce monde libre croit encore que la solution en Afrique australe réside dans la menace et le pouvoir qu'exercent les superpuissances. Il interprète la réponse héroïque de Cuba à l'appel au secours lancé par les Angolais comme une menace à sa sphère d'influence. Il a fallu la présence de Cuba en Afrique australe pour tirer le monde libre de son sommeil et le soustraire à son indifférence à l'égard des espoirs et des aspirations du peuple opprimé d'Afrique. Il a fallu la présence de Cuba pour que le monde libre comprenne la nécessité de son intervention, dont l'objet était surtout de protéger les sources de matières premières pour le monde libre et ses alliés; intervention visant à la désescalade des forces nationalistes qui voulaient assurer leurs objectifs; une intervention qui se fondait sur des intérêts nationaux précis.

82. Comme le disait le représentant d'une grande puissance il y a deux semaines : "Il n'y a pas là d'altruisme." L'intervention d'une puissance mondiale ne saurait se fonder sur l'altruisme. Elle se fonde sur des intérêts nationaux. Voilà le monde d'aujourd'hui, voilà les réalités du monde dans lequel nous vivons !

83. Si le monde libre, cependant, estime honnêtement qu'il y a lieu d'intervenir, qu'il épaulé alors les mouvements de libération, qu'il s'y rallie et n'appuie plus les économies racistes. Qu'il cesse d'user de son privilège du droit de veto pour protéger le régime Vorster de sanctions internationales concertées.

84. Nos documents fourmillent de déclarations et de clichés sur la solidarité humaine, les droits de l'homme, la dignité de l'homme, l'égalité de l'homme, etc. Sur quoi devons-nous fonder notre appel à ceux qui semblent appuyer ces déclarations, mais qui continuent d'éluder la question de la solution ? Pendant combien d'années encore devons-nous accepter un veto sur la question sud-africaine, privant ainsi notre assemblée d'exercer de simples pressions sur le régime raciste sud-africain, pour qu'il abandonne le colonialisme et l'*apartheid* ? Comment sortirons-nous de cette torpeur où nous sommes plongés par la rhétorique ? Combien de temps encore faudra-t-il piétiner aux Nations Unies et continuer de jouer le jeu stérile de résolutions inefficaces où nous coïncent quelques Membres puissants aux intérêts acquis, alors que l'assujettissement du peuple noir en Afrique du Sud non seulement se poursuit, mais semble s'aggraver ?

85. La question de l'Afrique du Sud n'est pas une simple question des droits de l'homme : c'est une question de colonisation. La colonisation par les Blancs domine l'Afrique du Sud depuis des décennies. Nous nous souvenons des guerres de libération en Afrique orientale, où la puissance coloniale était aussi empressée d'écraser le nationalisme africain au Kenya qu'elle l'est aujourd'hui de fuir ses responsabilités en Rhodésie.

86. Les puissances coloniales n'ont jamais transmis le pouvoir où que ce soit en Afrique orientale ou en Afrique

australe. On s'est efforcé, en fait, d'étendre le spectre de ce phénomène depuis le sud du Soudan jusqu'au Cap. Elles ont été chassées par la force inexorable et l'héroïsme des propriétaires de la terre. Nous comptons donc qu'avec beaucoup de courage et de détermination les Sud-Africains pourront, avec l'aide de la communauté internationale, s'extirper des entraves du colonialisme et de l'*apartheid* inhumain et indigne.

87. Aujourd'hui, les colons blancs du Zimbabwe ne peuvent même pas voir les signes annonciateurs inscrits sur le mur et transmettre le pouvoir de façon pacifique. Ma délégation voudrait conseiller aux nationalistes qui se réunissent à Genève de ne pas permettre des manoeuvres de diversion dans les prétendus entretiens, qui les écarteraient d'une victoire militaire au Zimbabwe.

88. L'Afrique du Sud continue de gouverner la Namibie, malgré l'opinion internationale. Des bantoustans sont prévus pour la Namibie et sont mis en place. Il y a quelques jours, pourtant, au Conseil de sécurité, trois Puissances occidentales qui en savent plus sur ce phénomène que moi-même ont refusé d'appuyer un projet de résolution au Conseil de sécurité² qui ferait davantage pression sur l'Afrique du Sud au moyen de sanctions obligatoires. Il est inévitable que les nationalistes eux-mêmes fassent davantage pression sur les racistes en Namibie afin de parvenir à un règlement.

89. On parle aujourd'hui des libertés les plus élevées dans la société internationale, mais sans s'attarder plus d'un instant sur les libertés fondamentales en Afrique et, en particulier, en Afrique du Sud. On nous parle des valeurs les plus élevées de la coopération internationale, du nouvel ordre économique international, de la paix mondiale, du régime de la mer et de l'espace extra-atmosphérique, alors que le régime du néo-esclavage en Afrique du Sud continue et qu'une solution est contrecarrée par trois membres permanents du Conseil de sécurité.

90. En Afrique du Sud, une nouvelle apparence de respectabilité a été donnée à Vorster, que l'on présente maintenant comme jouant un rôle dans la solution du problème du Zimbabwe. Il a été invité à jouer un rôle en fournissant l'argent du sang au Zimbabwe, et cet argent, Vorster ne sera naturellement que trop heureux de le fournir car il émane d'un concept raciste et capitaliste. Nous savons tous que ce fonds va dans l'intérêt de quelques milliers de Blancs, des usurpateurs, alors que des centaines de milliers de Noirs sont en prison, en exil ou dans des camps de réfugiés, à cause de ces racistes mêmes qui sont maintenant protégés, des Noirs qui ont reçu peu de la compassion et de l'assistance qui sont maintenant accordées aux racistes. Bien évidemment, cette solution raciste est inacceptable.

91. La déshumanisation de la population noire d'Afrique du Sud par l'esclavage, par la privation de ses droits fondamentaux, ne peut qu'aboutir à de plus en plus de désespoir parmi la population noire d'Afrique du Sud. Et cela peut ne pas se limiter à l'Afrique australe, mais s'étendre à l'ensemble du monde noir. L'homme noir ne

peut continuer d'être exploité sous une forme ou sous une autre. Nous avons été trop privés de nos privilèges pour pouvoir continuer ainsi à édifier une prétendue civilisation occidentale.

92. Aujourd'hui, 26 octobre, est un jour d'infamie en Afrique du Sud. J'en ai parlé brièvement ce matin. Le concept de l'*apartheid* lancé par les colons racistes blancs atteint son apogée avec la création du Transkei comme l'un des nombreux foyers nationaux où se trouvent maintenant relégués les Sud-Africains noirs. Le régime d'*apartheid*, en collusion avec des chefs soigneusement choisis, a annoncé la prétendue indépendance du Transkei. Plus de 3 millions d'Africains vont maintenant, en une première étape, être privés, par des lois racistes, de la citoyenneté de leur pays. On envisage de continuer à révoquer la citoyenneté de tous les Africains — la plus grande partie de la population du pays — et de les reléguer dans des réserves disséminées, en les écartant des mines et de la terre riche, alors que presque tout le pays — plus de 80 p. 100 — sera réservé pour la domination exclusive des Blancs. Il n'y a pas, dans l'histoire, de parallèle à ce plan monstrueux de bantoustans.

93. Le régime raciste, qui ne représente qu'une fraction de la minorité de la population, alors qu'il parque environ 7 millions de personnes dans ces réserves et maintient les autres dans des ghettos autour de leurs mines et de leurs usines, reçoit, comme je l'ai dit, une apparence de respectabilité. Nous avons entendu il y a quelques jours, au Conseil de sécurité, qu'en raison du rôle que l'Afrique du Sud joue à l'égard de la solution des problèmes de l'Afrique australe, trois Etats occidentaux refusaient d'accepter la décision de la communauté internationale visant à faire pression sur l'Afrique du Sud. Pendant ce temps, le régime d'*apartheid* continue subtilement de faire entrer les Africains dans les prétendus foyers nationaux et continue d'accroître la pression et de massacrer les Africains qui résistent.

94. La destinée de l'Afrique du Sud sera décidée par toute la population de l'Afrique du Sud, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, et, avant tout, par cette grande majorité de la population qui a été opprimée et par son mouvement de libération.

95. Le Comité spécial contre l'*apartheid* a dénoncé le projet de bantoustans dès le début, en 1963. Au nom du Comité spécial contre l'*apartheid*, je tiens à exprimer ma satisfaction que pas un seul gouvernement n'ait accepté de reconnaître la fraude commise aujourd'hui à Umtata.

96. Le Transkei est et restera partie intégrante de l'Afrique du Sud. Toute la politique d'*apartheid* dans sa forme raffinée de bantoustanisation est vouée à l'échec.

97. L'homme peut promulguer des lois, mais les lois promulguées par l'homme doivent être conformes à la nature fondamentale de l'homme au sein de sa communauté. Tout groupe d'hommes relégués dans les abîmes de leur société, privés de leurs droits, dépossédés de leur terre, asservis dans le pays que Dieu leur a donné, ne sauraient réagir autrement qu'en s'élevant contre le système, à moins qu'ils n'aient été frappés à jamais par un traumatisme psychogénétique ou qu'ils n'aient été complètement déshumanisés.

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976, document S/12211.

98. Dans les Etats nations, comme dans la communauté internationale, un homme de cette catégorie ne comprendra jamais la signification, et encore moins l'essence, de la paix. On ne peut s'attendre que l'homme vive en paix dans ces circonstances, et encore moins à ce qu'il accepte d'être à jamais opprimé par des lois promulguées par la minorité contre les intérêts de la majorité.

99. On ne peut guère s'attendre que des hommes qui tracent une ligne bien nette entre la vie et la mort n'aient pas recours à la violence pour se libérer. Voilà la véritable situation en Afrique du Sud, et le changement est inévitable.

100. J'espère que le projet de résolution proposé aujourd'hui sera adopté par acclamation.

101. M. BOATEN (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Ce débat si important sur la politique d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud a lieu au moment où nous célébrons le trente et unième anniversaire des Nations Unies. Par conséquent, j'aimerais saisir cette occasion pour saluer notre organisation et, pour reprendre les paroles de mon chef d'Etat, "consacrer à nouveau le Ghana aux nobles objectifs énoncés par la Charte des Nations Unies". Chaque anniversaire est une occasion de joie et une occasion de procéder à une évaluation. Malgré les diverses étapes par lesquelles est passée notre organisation, les Nations Unies représentent encore le meilleur espoir de l'humanité pour la paix et la justice internationales. Nous souhaitons à notre organisation encore beaucoup d'anniversaires et de succès dans ses tentatives visant à débarrasser le monde de l'injustice et à promouvoir le bien-être de toute l'humanité.

102. Mais aujourd'hui est également une journée de tristesse et de honte, car elle voit également le déroulement d'un drame honteux dans cette partie de l'Afrique du Sud connue sous le nom de Transkei. La fraude qui a été perpétrée au nom de l'"indépendance" n'impressionne personne, et certainement pas le Ghana. Nous condamnons cette fraude dénuée, telle qu'elle est, de toute validité et de tout honneur et je promets, au nom du Gouvernement et du peuple du Ghana, notre entière solidarité avec le mouvement nationaliste de l'Afrique du Sud travaillant contre les bantoustans et, par conséquent, contre la perpétuation de l'*apartheid*. Nous n'avons aucun doute que les fantoches des racistes paieront chèrement très bientôt cet acte de trahison commis contre l'Afrique et contre les espoirs de millions de Sud-Africains qui ont en haute estime l'honneur et la dignité.

103. La politique d'*apartheid* du régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud est si bien établie et si bien connue qu'en fait il n'est pas nécessaire de la rappeler devant cette assemblée parfaitement informée. Il me semble donc suffisant de rappeler simplement à l'Assemblée que la politique d'*apartheid* a persisté pendant presque toute la durée de l'existence de notre organisation. Chaque année qui s'est écoulée depuis 1948 a vu l'intensification des mesures discriminatoires et barbares prises contre la population africaine majoritaire. Naturellement, les victimes de l'*apartheid* ont résisté et c'est cette résistance qui a mené la situation en Afrique du Sud plus proche de la rupture, en provoquant ainsi une véritable menace à la paix de l'Afrique et à la paix et à la sécurité mondiales.

M. Ríos (Panama), vice-président, prend la présidence.

104. La section pertinente du rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/31/1, chap. V, sect. E] et le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/31/22 et Add.1 à 3] nous rappellent que la situation en Afrique du Sud exige une imagination plus vive encore et des mesures plus hardies de la part des membres de la communauté internationale. C'est une question de bien et de mal qui est en jeu et, par conséquent, elle ne doit pas et ne devrait pas encourager les attitudes hypocrites. Le moment est venu de nous demander si nous voulons voir se créer en Afrique du Sud une société libérée de l'oppression; une société où chaque personne, quelle que soit sa race, sa couleur ou sa croyance, puisse exercer pleinement ses droits politiques et économiques et vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

105. Par sa Charte, notre organisation a reconnu qu'aucune limite ne peut être imposée à l'application de principes fondamentaux soit à une nation ou à un groupe de nations, soit à un groupe de personnes ou à un autre groupe de personnes; mais ce n'est pas le cas pour l'Afrique du Sud car, là-bas, l'application sélective de ces principes fondamentaux de la part du régime minoritaire raciste, en faveur seulement de la population blanche, a été en fait institutionnalisée. Toute forme de résistance à cette situation inhumaine si flagrante a été traitée comme un délit punissable et a rencontré la violence. Il n'y a que quelques semaines qu'un haut fonctionnaire du Gouvernement américain a eu le courage de décrire l'*apartheid* comme étant "contraire à toute notion de dignité humaine".

106. Mais la question ne devrait pas en rester là, car elle va encore plus loin. En fait, des hommes d'Etat du monde entier n'ont pas manqué, dans le passé ou dans le présent, de condamner et de dénoncer cette politique pernicieuse d'*apartheid*. Mais cela ne s'est pas avéré suffisant dans le passé et nous n'avons aucune raison de croire que ce sera suffisant à l'heure actuelle pour modifier les sentiments existant en Afrique du Sud. Ce dont notre organisation a besoin maintenant, c'est d'une expression pratique de sa condamnation et de son horreur. Néanmoins, il n'y a pas eu de preuve que nous soyons tous prêts à le faire.

107. Dans sa déclaration devant l'Assemblée, il y a quelques semaines, le Ministre des affaires étrangères de la Suède a dit : "La discrimination raciale qui est systématiquement pratiquée [en Afrique du Sud] est en conflit manifeste avec la Charte des Nations Unies..." [29^e séance, par. 104] et elle a exigé que le système d'*apartheid* soit aboli une fois pour toutes.

108. De l'avis de la majorité d'entre nous ici et de la communauté internationale, l'*apartheid* est un crime contre l'humanité. Depuis le mois de juin de cette année, des centaines d'Africains désarmés et sans défense — beaucoup d'entre eux étant des femmes et des enfants — ont été assassinés de sang-froid par la police raciste de Pretoria. Des preuves ont été fournies que, dans certains cas, les victimes ont été abattues dans le dos. En fait, les pertes réelles en vies humaines ne sont pas connues et ne le seront peut-être jamais. Naturellement, le Ghana pleure ces morts et nous adressons nos condoléances aux familles affligées. Il faut se rappeler que les victimes de l'*apartheid* ont été abattues

simplement parce qu'elles demandaient les droits élémentaires dont jouissent les enfants blancs de l'Afrique du Sud, même à l'état de fœtus. On pourrait encore citer beaucoup d'exemples de ce genre.

109. Mais Soweto n'a pas été un désastre total. Les événements qui se sont passés là-bas et dans d'autres municipalités noires nous rappellent qu'aucune lutte ne peut être accomplie sans avoir ses martyrs. Les enfants ont démontré qu'ils reconnaissent qu'ils étaient en fait avant tout responsables de leur propre rédemption et à ce sujet ils n'ont pas manqué de courage et se sont montrés prêts à sacrifier leur vie. Il est également vrai que nous-mêmes, qui représentons la conscience de l'humanité, avons une responsabilité à l'égard de ces enfants. Cette reconnaissance exige de nous des sacrifices que nous devrions être prêts à faire; en fait, elle exige de reconsidérer nos relations individuelles avec l'Afrique du Sud.

110. Les événements sur lesquels j'ai appelé votre attention découlent fondamentalement d'un sentiment profond de tristesse. Le régime Vorster, pris dans une paralysie obscure de pouvoir, semble incapable de reconnaître la situation telle qu'elle se présente ou ne semble pas disposé à le faire. M. Vorster écarte les demandes légitimes de la population noire majoritaire comme n'ayant aucun fondement. Le régime minoritaire raciste de M. Vorster n'envisage aucun remède à la situation en voie de détérioration, si ce n'est le seul étalage de la force. On peut se demander, par conséquent, si M. Vorster contrôle toute l'Afrique du Sud ou bien s'il ne contrôle que ses forces armées. Quelle sorte de pays est l'Afrique du Sud et quelle est la responsabilité que nous pouvons espérer de son gouvernement ?

111. Je pense qu'il est approprié de souligner, à ce stade, que mon pays croit en la valeur de modifications réalisées par le dialogue et par des moyens pacifiques. Mais nous ne nous rallions pas aveuglément à cette philosophie. Dans la situation particulière qui existe en Afrique du Sud, toutes les méthodes pacifiques de changement ont été essayées mais ont échoué.

112. Il y a une semaine à peine, M. Vorster a déclaré catégoriquement qu'il ne présageait pas le jour où la majorité africaine pourrait exercer ses droits politiques en Afrique du Sud. Il ne faut pas oublier non plus que, en dépit des changements que l'on se flattait de voir dans l'appel lancé par Vorster il y a un an pour que lui soit accordé un certain délai et pour sa prétendue recherche d'une coexistence pacifique en Afrique, rien n'a vraiment changé qui puisse donner quelque crédibilité aux déclarations de M. Vorster. L'appareil inhumain et répressif du système de sécurité de l'Etat est en fait toujours en vigueur. Ce qui est encore plus grave, comme le révèle le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, c'est que le régime sud-africain, avec l'appui de certains pays occidentaux et des Etats-Unis, continue de renforcer un potentiel de défense ayant atteint un niveau qui commence à préoccuper et inquiéter ses alliés eux-mêmes. Le budget militaire de l'Afrique du Sud, nous dit-on, est passé de 44 millions de rands en 1960-1961 à 1 milliard 350 millions de rands en 1976-1977, et on s'attend à une nouvelle augmentation. Grâce à ce renforcement militaire, l'Afrique du Sud a, au cours de l'an dernier, effectué des incursions militaires en

Angola et a lancé des attaques contre des villes et des villages frontaliers en Zambie. L'Afrique du Sud a également accru sa présence militaire en Namibie, sachant fort bien qu'elle le faisait de manière illégale et irréfléchie.

113. Nous sommes, par conséquent, surpris de voir que l'Afrique du Sud continue de profiter de relations politiques, économiques, militaires et sportives avec de nombreux pays de notre organisation, surtout avec les pays occidentaux; ce qui est pire encore, c'est que le veto est appliqué en faveur de l'Afrique du Sud chaque fois qu'il apparaît visiblement que des mesures efficaces sont envisagées contre le Gouvernement répressif de cet Etat.

114. Tout ce que nous savons à propos de l'Afrique du Sud nous persuade que toute coopération, quelle qu'elle soit, avec cet Etat raciste confère un semblant de respectabilité à ce régime, le renforce dans sa politique d'*apartheid*, et compromet donc la lutte que livrent les mouvements nationalistes.

115. C'est à la lumière de ce qui précède que le Gouvernement et le peuple du Ghana envisagent le boycottage contre l'Afrique du Sud dans le domaine sportif sur le plan international. Car il est indéfendable d'isoler le sport de la politique dans ces conditions; il n'est pas non plus possible de renoncer à nos obligations internationales en invoquant la liberté de l'individu dans ce pays. Il n'y a aucun système juridique en vertu duquel on peut invoquer les libertés individuelles comme prétexte à une défense valable du crime.

116. Un certain nombre de rapports ont été demandés par plusieurs organismes des Nations Unies afin de déterminer la portée, si elle existe, des effets que les liens politiques, économiques, militaires et autres avec l'Afrique du Sud peuvent avoir pour modifier la situation en Afrique du Sud. Un de ces rapports a été demandé par la Commission des droits de l'homme. L'observation suivante apparaît dans l'un de ses paragraphes :

“Loin de promouvoir un changement de politique, les capitaux étrangers consolident l'économie sud-africaine, ce qui permettra à celle-ci de mieux résister aux attaques de la communauté internationale contre l'*apartheid*. Qui plus est, le capital étranger accepte de participer au fonctionnement de l'économie sud-africaine dans les conditions, imposées avec une rigueur croissante, par ceux qui dirigent cette économie. L'intention du Gouvernement sud-africain est claire : outre le rôle indispensable joué par les capitaux étrangers dans des secteurs clés de la croissance, plus étroitement l'économie sera liée aux intérêts économiques occidentaux et plus il sera facile au Gouvernement d'obtenir soutien politique et sympathie dans les pays d'où proviennent les capitaux³.”

117. Le régime sud-africain a tiré avantage de ses possibilités en tant que producteur important d'uranium pour faire participer plus étroitement les pays industrialisés occidentaux à son économie d'*apartheid*, renforçant ainsi les intérêts de ces pays pour maintenir le *statu quo* en Afrique du Sud. En d'autres termes, l'industrialisation, la militarisation et le progrès général de l'Afrique du Sud ne se

³ Voir document E/CN.4/Sub.2/371, par. 66.

sont pas appliqués aux Noirs de l'Afrique du Sud. Dans le domaine militaire, le Comité spécial contre l'*apartheid* a publié un rapport révélateur et troublant sur la coopération accrue entre l'Afrique du Sud et l'OTAN [A/31/22]. Le fait que l'OTAN ait mis son système de codification à la disposition du régime raciste sud-africain et maintienne des contacts réguliers avec le système "Afvokaat" laisse à penser que les pays qui composent cette organisation ont développé une communauté d'intérêts avec le régime raciste et souhaitent voir le *statu quo* maintenu.

118. C'est à la lumière de ces révélations que mon pays a évalué la signification du triple veto appliqué la semaine dernière par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis lors de la 1963^{ème} séance du Conseil de sécurité. A nos yeux, cet acte ne peut avoir qu'un objectif : celui de donner à l'Afrique du Sud un temps de répit pour lui permettre de continuer à s'armer, pour accorder au régime raciste un délai supplémentaire afin de poursuivre sa politique de bantoustanisaiton tout en massacrant la population africaine, et pour accorder à l'Afrique du Sud un délai supplémentaire pour régler la situation en Namibie de la façon qui convient le mieux à ses intérêts et aux intérêts occidentaux.

119. J'aimerais maintenant citer ce qu'a dit le Commissaire aux affaires étrangères du Ghana devant cette assemblée, au début de ce mois, à propos de l'utilisation du veto :

"...le pouvoir de veto a été attribué aux membres permanents du Conseil de sécurité en reconnaissance de la responsabilité spéciale qu'ils avaient à l'égard de la communauté internationale pour promouvoir un monde pacifique. Mais ce veto dégénère en abus de pouvoir, et son but élevé se voit détruit, si on l'exerce dans le but d'affaiblir la juridiction interne du gouvernement d'un Etat souverain et indépendant, et si on l'utilise en tant qu'instrument de la politique déplorable de la guerre froide." [20^e séance, par. 233.]

120. Bien que cette déclaration ait été faite dans le contexte de l'admission de l'Angola et du Viet-Nam à l'Organisation des Nations Unies, elle doit être appliquée, en fait, d'une façon générale.

121. Dans un contexte plus large et étant donné que le triple veto a été appliqué trois fois par la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis pour appuyer l'Afrique du Sud, mon Gouvernement estime que ces pays ont agi comme des complices volontaires du régime raciste de Pretoria. Quelle interprétation peut-on donner au veto lorsqu'il est de plus en plus utilisé pour défendre les mauvaises causes au détriment de ceux qui luttent pour exercer leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à la dignité ?

122. Le Gouvernement du Ghana estime qu'il y a bien longtemps que des mesures efficaces auraient dû être adoptées contre le régime sud-africain. Nous sommes en fait fermement convaincus que l'appartenance de l'Afrique du Sud à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre ne peut se justifier et qu'elle compromet en fait la force morale et la viabilité de notre organisation. Mon pays croit au principe de l'universalité de notre organisation, mais

nous ne nous rallions pas à ceux qui prétendent que, conformément à ce principe, l'Afrique du Sud doit continuer à être Membre de notre organisation et jouir de la protection et des privilèges d'une organisation dont elle n'accepte ni ne respecte les principes et dont elle méprise les décisions.

123. J'ai déjà indiqué que la lutte contre l'*apartheid* était une noble cause et demandait donc des sacrifices de la part de toutes les nations. Aucun Membre de notre organisation ne peut être indifférent devant l'*apartheid* ou ignorer les tensions et les incertitudes qui n'ont cessé de croître en Afrique en raison de ce système odieux et inhumain. Le Ghana est donc satisfait de voir que la majorité des Membres de notre organisation ont répondu à leurs obligations à ce sujet. Au Ghana, depuis longtemps, nous nous sommes engagés pour l'élimination de l'*apartheid*. C'est en conformité avec nos conditions historiques et les valeurs que nous chérissons en tant que nation que nous nous efforçons de réaliser cet engagement. L'histoire de notre nation depuis notre indépendance, c'est-à-dire depuis presque 20 ans, prouve ce fait. Depuis notre naissance, en passant par la Conférence d'Etats africains indépendants, tenue à Accra en avril 1958, jusqu'à notre proposition d'accueillir au Ghana, en 1978, la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, un fait important est apparu, à savoir que nous sommes fermement convaincus que l'indépendance du Ghana n'aurait aucun sens si elle n'était pas liée à la libération totale de l'Afrique ; une libération qui implique la décolonisation totale du continent du Caire jusqu'au Cap et de l'extrémité de la Gambie jusqu'aux confins extrêmes de l'Afrique orientale ; une libération qui implique également l'élimination totale du continent de tous les vieux concepts de supériorité d'une race sur l'autre, et, en particulier, l'élimination de l'*apartheid*.

124. Le Ghana appuie la lutte qui se déroule en Afrique australe — en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud — car c'est une lutte pour l'autodétermination, l'unité nationale, les droits de l'homme et la dignité. Ce n'est pas, ce ne saurait être une lutte en faveur du communisme ou n'importe quel autre mot en "isme". Cet épouvantail du communisme a été créé par l'Afrique du Sud et ses alliés dans le seul dessein de retarder l'inévitable destruction de l'*apartheid* et l'élimination de la discrimination raciale. C'est une attitude malhonnête qui n'honore pas ceux qui la professent. Elle sape la crédibilité de ceux qui nous prêchent les valeurs de la démocratie, comme source de toutes les libertés et de la dignité humaines.

125. Depuis la fin de la dernière guerre, et, surtout, depuis le milieu des années 50, plus de 40 Etats anciennement coloniaux sont devenus indépendants et exercent leurs droits souverains. Aucun de ces Etats n'est devenu communiste ni n'a opté pour le communisme, et même si certains d'entre nous avaient choisi ce système de gouvernement, cela n'aurait-il pas été du ressort de nos droits souverains ? Tout au contraire, bien plutôt que d'importer tel ou tel système complet de gouvernement, nos efforts ont cherché à retrouver notre ancienne gloire et à poursuivre une politique qui, cette fois, oeuvrerait pour le bien et la prospérité de notre peuple. Dans ce processus, nous avons choisi le non-alignement et nous sommes ainsi retirés de la sphère de domination de l'impérialisme occidental et

de la sphère de toute autre domination quelle qu'elle soit. Nous voulons des relations d'amitié avec tous les pays qui attachent de la valeur à cette amitié. Ce faisant, nous sommes conscients que l'Afrique n'est pas un prolongement de l'Europe non plus que d'aucun autre continent; nous n'avons pas le moindre désir, en effet, d'être le vassal de quelque pays ou de quelque groupe de pays que ce soit. Cela tient à ce que nous attachons une grande valeur à l'indépendance de la souveraineté. Voilà ce que représente la lutte pour la liberté en Afrique. Il faut donc éliminer l'*apartheid* par tous les moyens dont nous disposons. Le Ghana offre son plein appui dans ce but. Ce n'est pas une déclaration de guerre; c'est une réaffirmation de notre réengagement envers la cause du droit, la cause de la dignité de l'individu, indépendamment de la race, de la couleur, de la religion ou du sexe.

126. En conclusion, je lance un appel à tous les Membres de l'Assemblée pour qu'ils appuient le projet de résolution présenté par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

127. M. AL-SHAIKHLI (Irak) [interprétation de l'arabe] : La question que nous examinons est l'une de celles qui concernent non seulement la dignité de l'homme, mais encore la paix et la sécurité internationales. La délégation de mon pays s'intéresse tout particulièrement à la question de l'*apartheid* en cette phase que traverse l'Afrique, à savoir la lutte contre le colonialisme et l'impérialisme. L'Afrique australe connaît de graves mutations qui sont liées à son destin. C'est la fin du colonialisme d'implantation qui a duré plus d'un siècle. La lutte en Afrique s'est intensifiée après les succès remportés dans les anciennes colonies portugaises, l'apparence de régimes progressistes dans la région et l'échec de toutes les tentatives faites pour maintenir l'emprise colonialiste sur ces pays.

M. Amerasinghe (Sri Lanka) prend la présidence.

128. L'Organisation des Nations Unies a prouvé combien elle s'intéressait à la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud et a exprimé sa grave préoccupation devant cette politique qu'elle condamne. L'Assemblée générale a condamné la politique d'*apartheid* parce qu'elle est en contradiction avec la Charte, parce qu'elle est un crime contre l'humanité. L'Assemblée générale a reconnu la légitimité de la lutte armée menée en Afrique du Sud pour mettre fin, par tous les moyens, à l'*apartheid*, afin d'arriver au gouvernement de la majorité. Elle a également condamné la politique des bantoustans en Afrique du Sud et, par ailleurs, les Nations Unies ont condamné toute coopération économique et militaire avec les régimes racistes, car c'est cette coopération qui permet à Pretoria de maintenir sa politique inhumaine.

129. Le Comité spécial contre l'*apartheid*, dès sa création, en 1962, jusqu'à aujourd'hui, a fait des efforts méritoires pour expliquer la politique périlleuse d'*apartheid* et de discrimination raciale non seulement en Afrique du Sud mais dans toute l'Afrique australe. Mais l'entêtement du Gouvernement sud-africain, qui perpétue sa politique raciste, faisant fi de la volonté internationale, a rendu les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie plus décidés que jamais à défendre les droits que leur assurent la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme

— droits que l'on ne peut assurer que par une lutte armée. Dans le monde d'aujourd'hui, c'est précisément à une escalade de cette lutte contre le régime raciste que nous assistons, et cela montre bien que le régime de Pretoria ne comprend d'autre langue que celui de la lutte armée. La vaste insurrection à laquelle nous assistons en Afrique du Sud contre l'*apartheid* et les massacres inhumains de civils et d'écoliers sans armes que commet le régime raciste, indique de toute évidence que nous sommes entrés dans une phase nouvelle de la lutte en Afrique du Sud. La collectivité mondiale est invitée une fois de plus à faire face à ses obligations.

130. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 392 (1976), du 19 juin 1976, a reconnu que la situation actuelle

"...résulte de l'imposition continue par le Gouvernement sud-africain de l'*apartheid* et de la discrimination raciale, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale".

Je tiens également à signaler le document du Comité spécial contre l'*apartheid* où sont exposés tous les détails du massacre de Soweto. Nous y lisons notamment ceci :

"...le régime de Pretoria fait fi de la résolution du Conseil de sécurité. Malgré des concessions partielles sur la question de l'utilisation de l'afrikaans dans les écoles, il s'est livré à des actes de répressions massives contre le peuple africain et tous les adversaires de l'*apartheid*, aggravant ainsi la situation." [A/31/22/Add.1, par. 5.]

131. Ces manifestations d'étudiants à Soweto ont été dues à l'imposition de l'afrikaans dans les écoles secondaires. Mais les raisons véritables de cette insurrection, ce sont les divers massacres qui se sont produits, et leur raison profonde tient à la nature même du régime raciste, à la politique suivie ces 10 dernières années par le gouvernement raciste, à savoir la répression sauvage contre tous ceux qui s'opposent à l'*apartheid*, les milliers de familles déplacées, les milliers de citoyens noirs incarcérés, une législation répressive et discriminatoire. Voilà le régime de l'Afrique du Sud et ce à quoi il aboutit.

132. En 1976, l'Afrique du Sud tente la bantoustanisaiton d'une partie de l'Afrique et accorde une prétendue indépendance au Transkei, qui est proclamée aujourd'hui. A cet effet, une loi a été promulguée — la loi sur le Transkei — elle prive non seulement les citoyens du Transkei du droit à la citoyenneté sud-africaine, mais également beaucoup d'autres catégories de la population. Ainsi, ces manoeuvres sont claires et elles ne sauraient masquer la vérité. Car le monde connaît les manoeuvres impérialistes.

133. La décision qui vient d'être prise à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, recommande de ne pas reconnaître cette entité falsifiée⁴ et contraire à la volonté des peuples intéressés qui souhaitent une libération réelle des peuples d'Afrique du Sud et qui sont déterminés à mettre fin aux manoeuvres colonialistes, dangereuses non seulement pour l'Afrique du Sud, mais pour toute la région de l'Afrique australe, comprenant la Namibie et le Zimbabwe.

⁴ Voir document A/31/197, annexe IV, résolution 4.

134. Le régime de Pretoria est toujours décidé à poursuivre l'exploitation du Territoire de la Namibie et à maintenir le système de l'*apartheid* au Zimbabwe. Pretoria est en première ligne pour défendre le régime illégal de la Rhodésie, sans compter que le régime raciste de Rhodésie menace constamment les pays africains limitrophes. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud n'aurait pu maintenir cette politique raciste et agressive s'il ne recevait un vaste appui militaire et économique des pays impérialistes et colonialistes.

135. Comme l'a dit le Comité spécial contre l'*apartheid*, il est évident que les pays qui s'opposent aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies sont ceux-là mêmes qui offrent une aide et un appui à l'Afrique du Sud pour qu'elle poursuive cette politique raciste. Toute aide et tout appui accordés à ce pays sont une aide et un appui à l'*apartheid* et à la discrimination raciale. Il n'est donc pas étrange de voir les pays en question procéder à de vastes investissements en Afrique du Sud, exploiter une main-d'oeuvre à bon marché. Car la politique même de l'*apartheid* signifie exploitation des gens. Ainsi, les sociétés transnationales qui appartiennent aux pays en question agissent à l'encontre des intérêts des peuples de cette région simplement dans le but de s'assurer les plus grands bénéfices possibles, sans se préoccuper aucunement des intérêts des peuples de ces pays et de leurs aspirations à une vie libre et digne.

136. Nous signalons l'importance de la décision adoptée à la Quatrième Commission cette année à propos de la politique menée par les sociétés transnationales qui agissent à l'encontre de l'intérêt des peuples de cette région.

137. Les discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité ont abouti à la présentation d'un projet de résolution visant à imposer l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, et le fait que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont opposé leur veto a révélé que ces pays, en empêchant l'adoption d'une mesure radicale à l'encontre du régime raciste, ont oublié les objectifs de la Charte. Le plus choquant, c'est que cela s'est produit au lendemain des déclarations de Vorster, publiées par le *New York Times* du 19 octobre 1976.

138. La délégation de l'Irak voudrait attirer l'attention sur ces déclarations. Elles sont importantes. Elles ont été faites à un moment qu'il convient de souligner. Une partie de ces déclarations était très dangereuse. Répondant à une question par laquelle on lui demandait s'il s'attendait à ce que le gouvernement par 4 millions de Blancs cède le pouvoir à un gouvernement par 18 millions de Noirs, Voster a déclaré :

“Je ne peux imaginer qu'un tel jour viendra.”

En ce qui concerne la SWAPO, organisation reconnue par l'ONU comme représentant légitime du peuple de Namibie, Voster a dit : “Je n'ai rien à dire à la SWAPO, rien du tout.” Voilà ce que disent les dirigeants du régime qui gouverne l'Afrique du Sud. Cela se passe de commentaires.

139. A ce stade, il faut signaler les préparatifs d'un pacte suspect qui se trame entre Pretoria et Tel-Aviv et qui est l'une des bases de l'impérialisme mondial. Cet axe Pretoria-Tel-Aviv a des racines profondes et qui sont de nature identique. Le sionisme est né, en effet, du colonialisme

d'implantation sur une base raciste et sur la notion de “peuple élu”. Le peuple palestinien a été chassé de son pays pour que la Palestine soit occupée par une implantation étrangère.

140. A ce propos, je dois citer ce qu'a déclaré une personnalité juive éminente dans un magazine de la presse internationale publié le 31 mars 1975 à New York. Il s'agit du professeur Israël Shahak venu en Palestine en 1945, réfugié du camp de concentration de Bergen-Belsen. Le Professeur Shahak croyait au sionisme, mais il a singulièrement changé d'avis après diverses expériences, et notamment après l'expérience de la guerre de juin 1967. A propos de l'affirmation lancée par les agences de presse américaines et européennes selon laquelle l'entité sioniste était une entité démocratique, il a déclaré qu'il s'agissait là de la plus grande tromperie du XX^e siècle :

“Israël, autant que l'Afrique du Sud, est le pays de l'*apartheid*, mais de manière plus hypocrite et de façon à tromper davantage l'opinion publique américaine.”

M. Shahak s'est appuyé sur certaines statistiques de l'entité sioniste qui ne signalent pas la naissance d'“enfants israéliens” en tant que tels, mais indiquent le nombre de naissances de “juifs” et de “non-juifs”, de telle sorte que, à l'intérieur d'Israël, il n'y a pas d'Israéliens : il y a des juifs et des non-juifs. Cette philosophie raciste explique la collusion entre le régime raciste de Pretoria et Tel-Aviv.

141. C'est ce qu'a dénoncé l'Assemblée générale en plus d'une résolution, dont la dernière est la résolution 3411 (XXX), par laquelle l'Assemblée générale condamnait, une fois encore, cette collusion entre les régimes racistes de l'Afrique du Sud et celui d'Israël, racistes tous les deux dans les domaines politique, militaire, économique et autres.

142. Ainsi, le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* a condamné également cette collaboration, qui couvre tous les secteurs que nous avons signalés et d'autres, comme la science et la technique. Le rapport a signalé également que : “... les relations entre le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud et Israël ont des racines historiques et idéologiques profondes.” [A/31/22/Add.2, par. 16.] Le rapport a mentionné la collaboration entre les deux pays et a dit combien elle se renforce. C'est ainsi que l'on peut lire que “Le développement rapide de la collaboration entre le régime raciste sud-africain et le Gouvernement israélien a atteint une nouvelle étape en juin 1967, lors de la visite en Israël du premier ministre M. B. J. Vorster qui a conclu des accords de collaboration économique, scientifique et industrielle entre les deux pays. Les articles parus dans la presse et les événements qui ont suivi ont également montré que les deux pays avaient convenu d'intensifier leur collaboration militaire”. Le rapport a également démontré les dangers qui découlent de cette collaboration pour les mouvements de libération en Afrique australe et dans le monde arabe. La délégation irakienne pense qu'il faut que soit nettement condamnée cette collaboration et qu'au cas où elle se poursuivrait il faudrait envisager l'application, à l'égard de ces deux pays, des dispositions du Chapitre VII de la Charte.

143. Pour aider la lutte du peuple de l'Afrique du Sud pour la justice et pour l'égalité à remporter la victoire,

l'Organisation des Nations Unies doit adopter une attitude radicale. Nous invitons donc tous les pays à accorder une aide accrue aux mouvements de libération africains afin de les renforcer, et ce par tous les moyens, que ce soit dans les domaines de l'information, de la politique ou qu'il s'agisse d'une aide matérielle. Tout particulièrement au cours de la Décennie de la lutte contre l'*apartheid*, nous pouvons dire qu'il faut adopter les mesures les plus radicales prévues par la Charte pour mettre fin à ce régime inhumain de l'*apartheid*.

144. M. MILLS (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait remercier M. Harriman, du Nigéria, pour la clarté avec laquelle il a présenté le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous voudrions aussi dire combien nous apprécions l'excellent travail qu'a accompli le Comité au cours de cette année. Une fois de plus, il a abordé sa tâche, qui est de guider la campagne internationale contre l'*apartheid*, avec dévouement, persévérance et volonté d'aboutir. Nous pensons qu'avec la pleine coopération de la communauté internationale, les efforts ainsi déployés pour une juste cause aboutiront à des résultats fructueux.

145. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins d'importants événements en Afrique australe. Le régime Vorster et ses alliés racistes de Salisbury doivent maintenant faire face à une résistance croissante et résolue de la part des Africains, qui est le résultat inévitable de la politique d'oppression raciale qu'ils ont appliquée. Lors de sessions précédentes de l'Assemblée, d'année en année, des avertissements ont été lancés à l'effet qu'un refus de respecter les aspirations légitimes à la liberté et à l'égalité des Africains conduirait inévitablement au conflit et aux effusions de sang. Les régimes racistes ont cependant continué de traiter l'opinion internationale avec un mépris cinglant, et les avertissements lancés ont été simplement ignorés. La confrontation armée entre les régimes racistes et les forces de libération est entrée maintenant dans une phase nouvelle au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud elle-même, où se trouve le cœur même du système d'oppression raciale imposé à l'Afrique australe.

146. La réponse habituelle du régime d'*apartheid*, c'est-à-dire la répression brutale face aux protestations légitimes, ne suffira pas à retenir la marée montante de la résistance africaine à la domination raciste. Mais le régime Vorster n'a pas compris la leçon. Le massacre sans merci d'écoliers innocents à Soweto en juin dernier est venu nous rappeler, une fois de plus, toute l'horreur de la nature véritable du système de l'*apartheid*, ainsi que le mépris criminel qu'il affiche pour la vie des Noirs. Il est certain que la résistance africaine ne cessera de s'étendre et de se renforcer jusqu'à ce que les objectifs de la liberté et de l'égalité aient été atteints.

147. Il est bien clair que le régime de Pretoria n'est pas disposé à respecter les principes humanitaires inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais ce n'est pas tout. Il est non moins clair que le régime raciste n'entend pas respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats africains noirs voisins indépendants. L'invasion de l'Angola vers la fin de l'an dernier et les incursions répétées en Zambie sont des exemples patents d'agression non dissimulée, qui menacent

la paix non seulement dans le continent, mais dans le monde. Le régime raciste a été condamné par les résolutions du Conseil de sécurité pour son agression contre l'Angola et contre la Zambie, mais la grave menace à la paix persiste, et elle exige aujourd'hui plus que jamais que l'ONU prenne des mesures fermes et efficaces. Une simple condamnation ne suffit pas. Ma délégation est convaincue que le moment est venu pour tous les Etats Membres de prendre des mesures pour remplir les obligations, qui sont les leurs en vertu de la Charte, de favoriser la liberté et la paix. La communauté internationale ne peut, en toute conscience, éluder cette claire responsabilité.

148. A cet égard, ma délégation estime que le Comité spécial contre l'*apartheid* a présenté dans son rapport [A/31/22 et Add.1 à 3] des propositions constructives en vue d'une action internationale dans un certain nombre de domaines, et que ces propositions méritent tout l'appui de cette assemblée. L'objectif doit être maintenant l'isolement total du régime de l'*apartheid* et une aide efficace à la lutte de libération. Une action conjointe de la communauté internationale dans ce sens permettrait, pensons-nous, d'accomplir un grand pas dans la voie de l'élimination de l'*apartheid* et de la libération complète de l'Afrique.

149. Malheureusement, dans le passé, l'efficacité d'une action internationale a été sapée par la politique de certains Etats qui continuent d'appuyer économiquement et politiquement le régime de Pretoria. Mon gouvernement déplore en particulier la collaboration de plus en plus étendue que poursuivent, dans les domaines nucléaire et militaire, plusieurs Etats avec le régime de l'*apartheid*. Ce faisant, ils ont non seulement encouragé les ennemis de la liberté de l'Afrique, mais ils ont même adopté une attitude qui les fait complices des actes du régime d'*apartheid*. Ma délégation s'adresse à ces Etats pour qu'ils modifient leur politique afin de mettre les principes au-dessus des intérêts immédiats des avantages économiques et des expédients politiques. Nous invitons instamment ces Etats à prendre des mesures pour mettre fin à leur association avec le régime raciste et pour faire tout ce qui est nécessaire afin de décourager toute collaboration avec l'Afrique du Sud de la part des sociétés, institutions financières et autres organisations tombant sous leur juridiction, ce conformément aux recommandations du Comité spécial.

150. Pour sa part, mon gouvernement appuiera les mesures recommandées par le Comité spécial contre l'*apartheid*, et il s'efforcera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la disparition de l'*apartheid* et à la libération totale des populations de l'Afrique australe.

151. Comme je l'ai dit déjà, ma délégation est très préoccupée par la menace à la paix que constitue l'agression du régime de l'*apartheid*, et nous appuierons toute mesure appropriée prise aux termes du Chapitre VII de la Charte pour contraindre l'Afrique du Sud à respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, ma délégation doit déplorer l'utilisation du veto qu'ont faite une fois de plus trois membres permanents du Conseil de sécurité au détriment d'une résolution qui demandait un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

152. Une telle attitude ne peut que donner confiance au régime raciste d'*apartheid* et l'encourager à faire fi des

résolutions de l'Organisation des Nations Unies adoptées à une majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation.

153. La Jamaïque a toujours condamné la politique de bantoustanisaton, qui prend aujourd'hui une dimension nouvelle du fait de ce que l'on appelle "l'indépendance" du Transkei. Je puis assurer l'Assemblée que le Gouvernement de la Jamaïque ne reconnaîtra en aucune façon cet Etat fantoche créé par le régime d'*apartheid* pour perpétuer la domination de la minorité blanche et priver la population noire de ses droits légitimes dans son propre pays. Nous sommes heureux de constater que la plupart des pays ont déjà déclaré qu'ils ne reconnaîtraient pas le Transkei ou tout autre bantoustan créé par l'Afrique du Sud raciste. La propagande du régime raciste n'est pas parvenue à tromper la communauté internationale quant à ses véritables intentions.

154. Je ferai quelques observations sur la recommandation du Comité touchant l'*apartheid* dans le domaine du sport [voir A/31/22, chap. II, sect. I]. La campagne de boycottage des rencontres sportives avec l'Afrique du Sud se fonde sur l'adhésion au principe olympique de la non-discrimination dans le domaine du sport, principe que l'Afrique du Sud raciste continue de violer. Ma délégation voit dans ce boycottage un moyen excellent de montrer à la minorité blanche d'Afrique du Sud que l'*apartheid* est honni dans le monde entier et que nous nous solidarisons avec les sportifs noirs sud-africains. Nous félicitons tous les Etats, toutes les organisations et toutes les personnes qui ont adopté une position de principe en refusant la compétition avec des équipes choisies sur la base de l'*apartheid*. Mais cette action n'a pu être universelle, car certains pays ont continué les échanges sportifs avec l'Afrique du Sud et certaines organisations sportives internationales autorisent encore l'Afrique du Sud à participer à des compétitions mondiales.

155. Au Séminaire international sur l'élimination de l'*apartheid* et le soutien de la lutte pour la libération de l'Afrique du Sud, organisé par le Comité spécial à La Havane en mai 1976, mon gouvernement a soumis une proposition de convention internationale contre l'*apartheid* dans le domaine du sport, pour favoriser l'adhésion au principe olympique de non-discrimination. Cette proposition se fondait sur notre conviction que la lutte contre l'*apartheid* doit être intensifiée sur tous les fronts, conformément à des résolutions antérieures de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation est heureuse de constater que cette proposition a été avalisée par le séminaire et par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo; son adoption a été recommandée à l'Assemblée par le Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous espérons qu'elle l'acceptera et établira le mécanisme nécessaire à l'élaboration d'une telle convention.

156. Pour conclure, ma délégation promet l'appui de la Jamaïque à la lutte armée menée par les mouvements de libération en Afrique du Sud. Nous reconnaissons qu'en définitive c'est notre plus grand espoir de changements véritables en Afrique australe, et nous continuerons à fournir aux combattants une assistance morale et matérielle. Nous y sommes encouragés parce que leur lutte devient de plus en plus active, et nous rendons hommage aux combattants héroïques de la liberté, qui font d'im-

menses sacrifices pour aboutir à la libération. Ils ont clairement montré au monde qu'ils persévéreraient dans leur opposition à un système qui leur dénie la dignité humaine. Ils ont refusé de capituler devant une répression brutale et violente, et nous sommes persuadés que, malgré tous les obstacles, leur victoire est inévitable. L'Afrique sera libérée du fléau de la domination raciste blanche.

157. M. SIYOLWE (Zambie) [interprétation de l'anglais] : J'aimerais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation de voir que, pour la première fois, l'Assemblée générale examine directement en séance plénière la question du système odieux, inhumain et maléfique de l'*apartheid*. Par ailleurs, il est important, historiquement, que les représentants authentiques du peuple de l'Afrique du Sud, l'ANC et le PAC, aient enfin été autorisés à exposer ici la situation véritable qui existe en Afrique du Sud. Sans plus attendre, ma délégation tient à féliciter les représentants des mouvements de libération des déclarations éloquentes et extrêmement instructives qu'ils ont faites à l'Assemblée. Nous espérons que cette mine de renseignements présentés de façon si compétente sera d'une très grande valeur pour l'Assemblée générale.

158. Je veux féliciter également le Comité spécial contre l'*apartheid*, qui, sous la présidence dynamique de M. Leslie Harriman, du Nigéria, a été le fer de lance de l'ONU dans ses efforts pour éliminer la doctrine raciste institutionnalisée de l'*apartheid*. La déclaration faite à l'Assemblée par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid* [41^e séance], tout comme celles des représentants des mouvements de libération, sont de la plus haute importance dans l'examen de la question dont nous sommes saisis.

159. L'*apartheid*, la communauté internationale le sait, est la forme la plus extrême du racisme et de la discrimination raciale. Je ne laisserai pas l'Assemblée en lui expliquant le système de l'*apartheid*. Il me suffira de dire que l'*apartheid* est la forme la plus brutale du racisme, non seulement parce qu'il a été institutionnalisé par le régime raciste d'Afrique du Sud, mais aussi parce qu'il a pour conséquence de dénier tous ses droits à la majorité de la population sud-africaine.

160. L'*apartheid* est aussi en contradiction flagrante avec la Charte des Nations Unies et avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Afrique du Sud, Membre de l'ONU, poursuit cette politique néfaste malgré de multiples résolutions des Nations Unies. La semaine dernière encore, le Premier Ministre raciste de l'Afrique du Sud, John Vorster, a eu l'audace de dire, lors d'une conférence de presse, qu'il ne pouvait pas concevoir qu'un jour la domination blanche en Afrique du Sud céderait devant un gouvernement noir. C'était déclarer implicitement que, pour sa part, il ne pouvait envisager qu'un jour toutes les races en Afrique du Sud, Noirs et Blancs inclus, se partageraient le pouvoir politique.

161. La situation intérieure en Afrique du Sud confirme ce que Vorster a dit à propos du maintien de l'odieuse politique d'*apartheid*. Sur le plan législatif, rien n'est venu modifier la situation existante. En outre, la position des Noirs et des autres populations opprimées d'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, social, culturel et autres est toujours fondamentalement contraire à l'attente non seulement des opprimés eux-mêmes, mais de toute la

communauté internationale. Les massacres barbares n'ont pas cessé en Afrique du Sud et c'est la preuve que l'on intensifie les mesures de répression contre la majorité des habitants de cette terre infortunée.

162. En fait, l'Afrique du Sud cherche à donner à sa politique d'*apartheid* un air de respectabilité internationale. Elle l'a étendue au Territoire international de la Namibie et à la colonie britannique de Rhodésie du Sud. A l'intérieur de ses frontières, elle poursuit sa politique de bantoustanisation, destinée à "diviser pour régner" afin de perpétuer sa domination sur la population du Territoire et de maintenir les privilèges et la suprématie des Blancs.

163. Aujourd'hui, 26 octobre 1976, est un jour sombre. En effet, c'est aujourd'hui même que l'Afrique du Sud, conformément à sa politique d'*apartheid* et dans un acte délibéré qui équivaut à une gifle lancée à la communauté internationale, a octroyé une prétendue indépendance à l'un de ses bantoustans, à savoir le Transkei. Quelle farce !

164. Je tiens à préciser que la Zambie rejette catégoriquement ce mensonge international. La Zambie estime que le Transkei fait partie intégrante de la République raciste d'Afrique du Sud. La prétendue indépendance du Transkei n'est en fait qu'un subterfuge. Matanzima et sa clique ne sont que les fantoches et les marionnettes du régime raciste sud-africain. Ils sont à la solde de Vorster et leur seul objectif est de protéger et de renforcer le *statu quo*. Ce ne sont que des traîtres.

165. La Zambie prie instamment tous les Etats Membres des Nations Unies et tous les autres Etats de ne pas reconnaître l'indépendance fantoche du Transkei. Nous prions instamment la communauté internationale de condamner cette manifestation dangereuse du plan maléfique que poursuit l'Afrique du Sud pour faire en sorte que l'*apartheid* soit accepté et respecté sur le plan international. Traisons l'Afrique du Sud avec tout le mépris qu'elle mérite. Le moment est venu pour la communauté internationale d'accroître son appui à l'égard de la population opprimée d'Afrique du Sud qui, ayant souffert pendant trop longtemps, a décidé de se soulever et de renverser l'intolérable système d'*apartheid*. Comment la communauté internationale pourrait-elle refuser d'appuyer les sacrifices de ces jeunes gens courageux qui, dans des villages noirs d'Afrique du Sud, comme Soweto et Alexandra, ont décidé de démasquer le système d'*apartheid*, dont ils ont subi le joug pendant trop longtemps ? Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes héroïques n'ont pas flanché devant la sauvagerie de la police et la brutalité de l'armée. Ils ont décidé de lutter courageusement pour que le bien triomphe du mal et pour assurer leurs droits innés.

166. Si le régime raciste sud-africain s'est leurré en croyant que la détention, l'emprisonnement et l'exil de combattants de la liberté sud-africains, tels que Nelson Mandela et Mangaliso Sobukwe, mettraient un terme à la lutte héroïque de la population opprimée, les événements de Soweto et d'autres du même genre ont dû le surprendre profondément. En vérité, des milliers de patriotes sud-africains crouissent à l'heure actuelle dans des prisons. Mais bien plus encore parmi les 20 millions de Noirs sud-africains victimes de l'*apartheid* continueront la lutte

jusqu'à la victoire totale. Notre devoir à nous tous est de les aider et de les encourager.

167. C'est pourquoi nous estimons, en Zambie, que l'attitude de certains Etats Membres de cette organisation est à la fois répugnante et inadmissible. Il est évident que nous avons tous, à un moment quelconque, professé notre appui et notre solidarité à l'égard de la population opprimée de l'Afrique du Sud. Mais quelle est la véritable situation ? En termes pratiques, nous constatons que, pendant que se poursuit le flot de paroles doucereuses, certains Membres de notre organisation, notamment les grandes puissances occidentales telles que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et la France, continuent — et vont même jusqu'à intensifier — leur collaboration économique, militaire et autres avec le régime raciste sud-africain. Les activités des intérêts économiques étrangers, et notamment les intérêts économiques occidentaux, continuent de prospérer en Afrique du Sud. En fait, le pillage et l'exploitation des ressources de l'Afrique du Sud se poursuivent librement. Des milliards de dollars sont transférés vers les pays occidentaux déjà développés. On ne tient absolument pas compte des intérêts de la majorité noire de l'Afrique du Sud, qui continue de dépérir dans des conditions d'esclavage. Nous sommes conscients des prétentions et de la propagande du capitalisme international à l'effet que l'*apartheid* serait sapé par les augmentations de salaires et d'autres bénéfices accordés à la population opprimée. Le fait est que tous ces arguments n'ont pour but que de renforcer le système d'*apartheid* et de tromper la population opprimée de l'Afrique du Sud et la communauté internationale pour faire en sorte que l'*apartheid* soit accepté. On doit bien comprendre qu'entre la pauvreté dans la liberté et la richesse dans l'esclavage la population opprimée choisira la liberté.

168. J'ai mentionné tout à l'heure la collaboration militaire des pays occidentaux avec l'Afrique du Sud. Le régime raciste de Pretoria se targue d'être le défenseur des intérêts occidentaux en Afrique australe. Ma délégation tient à dire que la communauté internationale et les pays qui se sont sérieusement engagés à libérer l'Afrique australe sont las d'entendre les arguments inacceptables de certains Etats occidentaux à l'effet qu'il est possible d'appuyer les sanctions militaires contre l'Afrique du Sud sur une base volontaire, alors qu'ils font marche arrière lorsqu'il s'agit de l'application obligatoire des sanctions concernant la fourniture d'armes au régime raciste de l'Afrique du Sud. Cela est totalement dénué de raison. Il est ironique, en effet, que les pays qui prêchent l'application complète des sanctions militaires à titre volontaire contre l'Afrique du Sud rejettent invariablement l'application de sanctions obligatoires, telles qu'elles sont prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Veut-on nous faire croire que des sanctions volontaires à propos desquelles on professe tant de sincérité sont à ce point différentes des sanctions obligatoires ?

169. La Zambie croit fermement que la position des membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité révèle un manque de sincérité de leur part. C'est dans ce contexte que la Zambie, toujours fidèle aux principes qu'elle applique dans les relations internationales, condamne l'abus du veto par les Etats-Unis, le Royaume-

Uni et la France. Le triple veto dont nous avons été témoins la semaine dernière au Conseil de sécurité témoigne du manque de sincérité et de moralité sur le plan international de la part de ceux qui l'ont exercé au vu de leur engagement avoué à l'égard de la cause de la majorité en Afrique australe. Cela est, en fait, peu réaliste et contradictoire, et constitue également un affront à l'intelligence de la population opprimée et de ses défenseurs, en Afrique et dans le monde entier.

170. Le mensonge évident de ceux qui se prétendent les amis de l'Afrique a été dénoncé, et nous tenons à déclarer ici que si l'on traçait une ligne entre les vrais amis de l'Afrique et ceux qui prétendent l'être, les hypocrites seraient infailliblement démasqués. En fait, l'absence d'un élément de compromis, qui devrait normalement caractériser la coopération internationale dans le domaine de la justice internationale, a, de façon croissante et déterminante, retardé tout progrès vers la libération de l'Afrique australe. Nous lançons donc un appel aux véritables amis de la population noire et autre population opprimée de l'Afrique du Sud pour qu'ils rejettent toutes ambiguïtés hypocrites et appuient de façon catégorique et sincère ceux qui portent le flambeau de la libération véritable en Afrique du Sud — à savoir, l'ANC et le PAC.

171. Je ne saurais mieux terminer ma déclaration qu'en citant mon président, Son Excellence le président Kenneth Kaunda, qui, en réaffirmant l'appui continu de la Zambie à la lutte de libération en Afrique du Sud, à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, Sri Lanka, en août dernier, a dit :

“Pour ce qui est de la situation en Afrique du Sud, les émeutes survenues à Soweto et dans d'autres faubourgs noirs ont plus que jamais auparavant démontré le caractère fallacieux de l'*apartheid* tout en ranimant les flammes de la révolution. Les émeutes en Afrique du Sud ont montré que la situation sera réglée par une révolution interne.”

172. A cette fin, la communauté internationale doit aider à progresser sur la voie menant à cet objectif, dans le cadre réaliste de la poursuite de la lutte.

173. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], le représentant de Maurice a demandé à prendre la parole pour présenter certains amendements au projet de résolution A/31/L.5.

174. M. RAMPHUL (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais faire observer que, ma délégation étant l'un des auteurs du projet de résolution au sujet duquel je prends la parole, je ne crois pas que le règlement intérieur m'autorise à l'amender. Toutefois, je proposerai, verbalement, certaines révisions.

175. Je voudrais demander à l'Assemblée de bien vouloir se référer au projet de résolution A/31/L.5 [41^e séance, par. 89], soumis par quelque 40 Etats, y compris le mien, et qui a été présenté plus tôt aujourd'hui par mon collègue et frère africain, M. Harriman, du Nigéria. Ce projet est intitulé : “Le Transkei prétendument indépendant et autres bantoustans”.

176. Au nom des auteurs du projet à l'examen, avec la plupart desquels j'ai eu des consultations — et je m'excuse auprès de ceux que je n'ai pu consulter soit personnellement soit par l'intermédiaire du secrétariat de l'OUA en raison du manque de temps —, je voudrais informer officiellement l'Assemblée que notre projet a été légèrement révisé et amélioré, sans que rien ne soit changé quant au fond. Je vais maintenant donner lecture de ces révisions.

177. Au deuxième alinéa du préambule, qui commence par les mots “Notant que...”, nous souhaiterions supprimer le membre de phrase “et qu'il a cherché à priver ce faisant des millions de Sud-Africains de leur citoyenneté”.

178. Le paragraphe 3 du dispositif devrait être modifié de façon à se lire comme suit :

“*Demande* à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit le Transkei prétendument indépendant et de s'abstenir d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant ou d'autres bantoustans”.

179. Passant maintenant au paragraphe 4 du dispositif, là aussi nous voudrions que l'on dise “Transkei prétendument indépendant”, afin que le paragraphe se termine ainsi : “... d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant et d'autres bantoustans”.

180. Quant au paragraphe 5 du dispositif, les auteurs souhaitent qu'il soit supprimé.

181. J'espère que le projet révisé obtiendra l'appui de toutes les délégations. Je demande que le projet soit mis aux voix maintenant par appel nominal.

182. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Rien, dans le règlement intérieur, n'empêche l'un des auteurs d'une proposition de l'amender; mais j'appellerai les propositions faites par l'actuel Président de l'OUA des révisions. Les révisions sont les suivantes :

183. Le deuxième alinéa du préambule a été révisé de façon à supprimer le membre de phrase qui apparaît après “26 octobre 1976”, et l'alinéa se lit alors comme suit :

“Notant que le régime raciste d'Afrique du Sud a proclamé l’“indépendance” fictive du Transkei le 26 octobre 1976”.

184. Le troisième alinéa du préambule reste inchangé. Les paragraphes 1 et 2 du dispositif sont inchangés.

185. En ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, je voudrais préciser que le représentant de Maurice a proposé les deux révisions suivantes : après le mot “reconnaître”, dire “sous quelque forme que ce soit le Transkei prétendument indépendant” et remplacer le reste de la phrase par les mots suivants : “et de s'abstenir d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant ou d'autres bantoustans”. En d'autres mots, le paragraphe 3, sous sa forme révisée, se lirait comme suit :

“*Demande* à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit le Transkei

prétendument indépendant et de s'abstenir d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant ou d'autres bantoustans".

186. Le paragraphe 4 a été révisé de façon à lire, à la troisième ligne, après les mots "qu'ils soient avec": "le Transkei prétendument indépendant". Le paragraphe 4 se lirait donc comme suit :

"Prie tous les Etats de prendre des mesures efficaces pour interdire à toutes les personnes physiques, sociétés et autres institutions placées sous leur juridiction d'avoir des rapports quels qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant et d'autres bantoustans".

187. Le paragraphe 5 du dispositif du texte original du projet de résolution est supprimé.

188. Je pense que le projet de résolution, sous sa forme révisée, est clair. Comme il a déjà été décidé, je pense que nous allons pouvoir voter sur le projet de résolution tel que révisé oralement par le représentant de Maurice, mais je donne d'abord la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote avant le vote.

189. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement australien ne reconnaîtra pas le Transkei. Cela a été annoncé il y a quelque temps déjà et confirmé par notre ministre des affaires étrangères plus tôt dans la journée. L'opposition fondamentale du Gouvernement australien à la philosophie de l'*apartheid* englobe son opposition à la politique qui consiste à créer des bantoustans, ce qui n'est qu'une expansion et un raffermissement des pratiques de l'*apartheid*.

190. La politique des bantoustans conduira non seulement à une fragmentation de l'Etat sud-africain et à la persistance des privilèges d'une minorité, mais aussi à la dépossession de la majorité de la population de l'Afrique du Sud. Ceux dont on prévoit qu'ils doivent devenir des citoyens des bantoustans se verront attribuer non seulement une part inéquitable du territoire de l'Afrique du Sud, mais seront exclus de la richesse industrielle et minière de l'Afrique du Sud, alors qu'on leur demande, en même temps, de fournir une main-d'oeuvre bon marché pour les produire.

191. Ainsi, les bantoustans constituent une tentative pour légitimer la situation actuelle. En tant que tels, ils ont été condamnés par la majorité de la communauté internationale. Sans vouloir souhaiter mauvaise chance à la population du Transkei, le Gouvernement australien n'a pas trouvé convaincants les arguments qui défendaient l'existence d'un Transkei indépendant, et a des doutes sérieux quant à la procédure par laquelle il a acquis l'indépendance.

192. De plus, le rejet par les chefs des foyers nationaux de la politique de bantoustanisation renforce notre opinion que l'octroi de l'indépendance aux foyers nationaux n'est pas la réponse aux aspirations politiques de la population noire d'Afrique du Sud.

193. En ce qui concerne le projet de résolution A/31/L.5, la délégation australienne a une réserve à l'égard du paragraphe 4 du dispositif qui, même tel que révisé, pourrait être interprété comme nous interdisant des rap-

ports individuels avec la population du Transkei. Cependant, nous appuyons le projet de résolution dans son ensemble et nous l'approuverons pour les motifs que je viens d'exposer.

194. M. ABE (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le Japon, de façon persistante, a condamné l'*apartheid*. Nous nous opposons fermement à la création de bantoustans qui reflète la politique odieuse de l'Afrique du Sud. Par conséquent, mon gouvernement ne reconnaîtra pas le Transkei.

195. Ma délégation est en mesure d'appuyer le paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution A/31/L.5, sous sa forme révisée oralement. Par conséquent, si le projet de résolution est mis aux voix, nous serons en mesure de voter en sa faveur.

196. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision concernant le projet de résolution A/31/L.5, tel que révisé oralement [*supra*, par. 177 à 180] par le représentant de Maurice, qui a demandé un vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par Malte, dont le non est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Mozambique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sao-Tomé-et-Principe, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Royaume-Uni du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie, Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Cap-Vert, République Centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Kampuchéa Démocratique, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, République démocratique allemande, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali.

Votent contre : néant.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 134 voix, contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 31/6 A).

197. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui ont demandé à expliquer leur vote après le vote.

198. **M. STANBURY** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Le Canada a appuyé cette résolution comme elle l'a fait pour la résolution 3411 D (XXX), car elle rejette la bantoustanisation en tant que pierre angulaire de la politique d'*apartheid*. La délégation canadienne doit toutefois émettre une réserve en ce qui concerne le paragraphe 4 du dispositif, étant donné que le Gouvernement canadien a pour politique de ne pas s'immiscer dans les activités des Canadiens à l'étranger sauf si le Conseil de sécurité des Nations Unies adopte des sanctions obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

199. Nous saisissons cette occasion pour déclarer que le Canada ne reconnaît pas l'indépendance du Transkei.

200. **M. HESS** (Etats-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Me sentant bien seul dans cette auguste assemblée cet après-midi, je voudrais expliquer le vote des Etats-Unis et parler des difficultés sérieuses que mon gouvernement éprouve à l'égard des paragraphes 3 et 4 du dispositif.

201. La délégation des Etats-Unis était prête à appuyer un projet de résolution demandant à tous les Etats de ne pas reconnaître le Transkei et de ne pas établir de contacts officiels avec le Gouvernement du Transkei. Nous regrettons que le texte actuel contienne, selon nous, certaines expressions qui vont bien au-delà de cette thèse et auxquelles nous ne saurions souscrire. Bien qu'en ce qui concerne le paragraphe 3 du dispositif, par exemple, nous n'ayons pas l'intention d'établir des contacts officiels avec le Gouvernement du Transkei ni d'instaurer quelque type de rapport que ce soit avec le Transkei, nous nous réservons le droit d'agir comme il convient pour protéger les intérêts et les droits de nos citoyens.

202. D'une façon plus générale, nous croyons qu'il serait mal avisé d'exclure tout contact avec quelque élément que ce soit de la population sud-africaine qui lutte pour la justice sociale et l'égalité des races, y compris ceux qui se trouvent relégués dans les bantoustans.

203. Nous ne saurions non plus appuyer le paragraphe 4 du dispositif, qui aurait pour effet de demander aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'imposer un genre de sanction pour tous rapports privés, quels qu'ils soient, avec les populations des prétendus "foyers nationaux". C'est une affaire qui est de la compétence du Conseil de sécurité.

204. En vérité, selon nous, cette résolution contient certains termes assez flous, ce qui nous oblige à faire une distinction entre le coeur et la raison. Du fond du coeur, nous sommes contre la politique d'*apartheid* sud-africaine et la politique des foyers nationaux. Notre coeur restera profondément enraciné dans cette croyance, mais certains termes superflus forcent notre raison à renâcler devant la formulation d'une partie de cette résolution.

205. **M. KAUFMANN** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des neuf Etats membres des communautés européennes, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. van der Stoep, a déjà fait savoir, durant la discussion générale à cette assemblée [7^e séance], que nos neuf gouvernements respectifs n'avaient pas l'intention de reconnaître la prétendue indépendance du Transkei. Les fausses solutions au problème de l'*apartheid*, comme la création des bantoustans, ainsi que l'a déclaré M. van der Stoep, loin de la diminuer, ne font qu'accroître la discrimination raciale en Afrique du Sud.

206. C'est pourquoi nos neuf pays respectifs se sont tout de suite décidés en faveur du projet de résolution A/31/L.5, tel que révisé par le représentant de Maurice au nom des auteurs. Toutefois, je tiens à déclarer que, pour nous, ce consensus ne préjuge en rien la façon dont chacun d'entre nous traitera de tel ou tel problème d'ordre pratique et juridique intéressant le territoire et ses habitants.

207. **M. TALLROTH** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des délégations du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, ma délégation souhaite faire la déclaration suivante en guise d'explication de vote.

208. Les gouvernements nordiques rejettent le concept de bantoustans. Nous avons déclaré à maintes reprises que nous ne reconnaitrions pas la prétendue indépendance du Transkei, que nous considérons comme une création de l'*apartheid* et non comme un Etat. C'est pourquoi nous avons voté en faveur du projet de résolution.

209. La rédaction du paragraphe 4 du dispositif soulève, nous semble-t-il, quelques difficultés d'ordre administratif et juridique. Nos gouvernements respectifs examineront ces problèmes dans l'esprit même avec lequel ils acceptent cette résolution.

210. **M. WOLF** (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation autrichienne a voté en faveur du projet de résolution A/31/L.5. Fermement opposée à toute forme de discrimination raciale, ma délégation voit dans la création de bantoustans un moyen de renforcer la politique d'*apartheid*. Aussi souhaite-t-elle s'associer aux auteurs du projet de résolution pour rejeter cette politique.

211. Par ailleurs, la délégation autrichienne tient à souligner que le paragraphe 4 du dispositif de la résolution présente, à notre avis, certaines difficultés d'ordre juridique et administratif quant à son application.

212. **M. HERZOG** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a appuyé le projet de résolution A/31/L.5. Il faut considérer cet appui sans préjudice d'une étude plus détaillée de notre part des implications pratiques liées à la mise en oeuvre du paragraphe 4 du dispositif.

213. **M. RAMPHUL** (Maurice) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Afrique, je dis merci à cette assemblée. Le scrutin parle de lui-même. Pour une fois, que mon silence soit éloquent !

La séance est levée à 18 h 35.